

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

1972

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

★
Avec
les meilleurs
vœux
de la
rédaction
★

Voir communiqué important
et de dernière heure en
page 940.

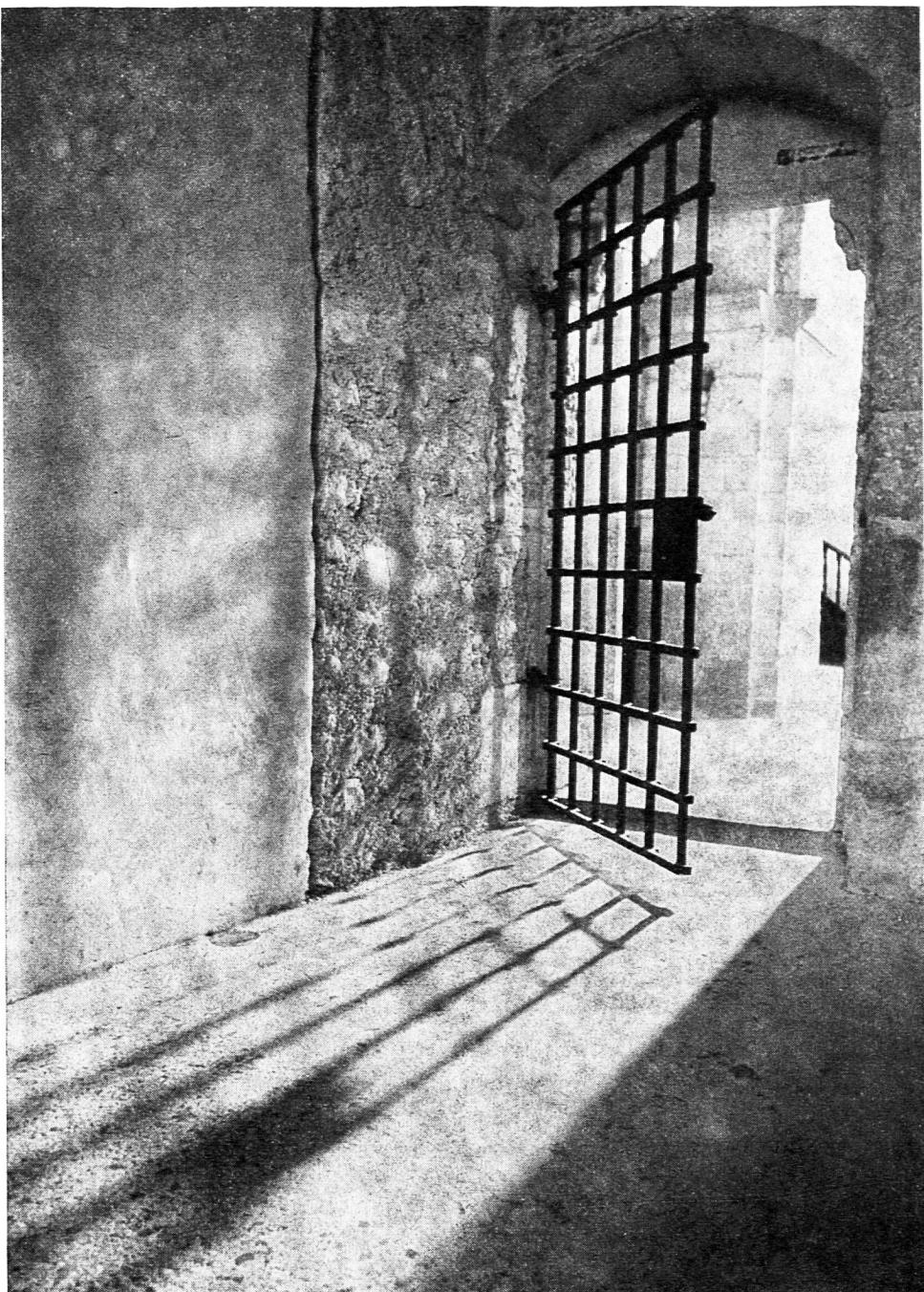


Photo André Erbeau

PLAN DE PARUTION 1977

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.

Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Attention : les articles destinés aux chroniques cantonales doivent être envoyés aux correspondants cantonaux.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception chez les correspondants cantonaux des articles destinés au « Bulletin ».	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
7 janvier	Educateur N° 1		29 décembre	1 ^{er} janvier
14 janvier	Bulletin N° 2	31 décembre		
21 janvier	Educateur N° 3		12 janvier	15 janvier
28 janvier	Bulletin N° 4	14 janvier		
4 février	Educateur N° 5		26 janvier	29 janvier
11 février	Bulletin N° 6	28 janvier		
18 février	Educateur N° 7		9 février	12 février
25 février	Bulletin N° 8	11 février		
4 mars	Educateur N° 9		23 février	26 février
11 mars	Bulletin N° 10	25 février		
18 mars	Educateur N° 11		9 mars	12 mars
25 mars	Bulletin N° 12	11 mars		
1 ^{er} avril	Educateur N° 13		23 mars	26 mars
8 avril	Bulletin N° 14	25 mars		
29 avril	Educateur N° 15		20 avril	23 avril
6 mai	Bulletin N° 16	22 avril		
13 mai	Educateur N° 17		4 mai	7 mai
20 mai	Bulletin N° 18	6 mai		
27 mai	Educateur N° 19		18 mai	21 mai
3 juin	Bulletin N° 20	20 mai		
10 juin	Educateur N° 21		1 ^{er} juin	4 juin
17 juin	Bulletin N° 22	3 juin		
24 juin	Educateur N° 23		15 juin	18 juin
26 août	Bulletin N° 24	12 août		
2 septembre	Educateur N° 25		24 août	27 août
9 septembre	Bulletin N° 26	26 août		
16 septembre	Educateur N° 27		7 septembre	10 septembre
23 septembre	Bulletin N° 28	9 septembre		
30 septembre	Educateur N° 29		21 septembre	24 septembre
7 octobre	Bulletin N° 30	23 septembre		
14 octobre	Educateur N° 31		5 octobre	8 octobre
21 octobre	Bulletin N° 32	7 octobre		
28 octobre	Educateur N° 33		19 octobre	22 octobre
4 novembre	Bulletin N° 34	21 octobre		
11 novembre	Educateur N° 35		2 novembre	5 novembre
18 novembre	Bulletin N° 36	4 novembre		
25 novembre	Educateur N° 37		16 novembre	19 novembre
2 décembre	Bulletin N° 38	18 novembre		
9 décembre	Educateur N° 39		30 novembre	3 décembre
16 décembre	Bulletin N° 40	2 décembre		

Remarques à l'intention des correspondants cantonaux

- Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles doivent être parvenus à Neuchâtel. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder par envoi exprès. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles avant ce délai limite.
- Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des communiqués.

Sommaire

PLAN DE PARUTION 1977	938
ÉDITORIAL	
Appliquer, évaluer, corriger	939
COMITÉ CENTRAL	
CC/SPR	940
Dernière heure	940
VAUD	
Après le Congrès jurassien	941
Dans nos sections SPV	941
AVEPS	942
GENÈVE	
Notre liberté est en danger	942
Chronique CIA	943
Cécile Isabelle	946
Communiqué officieux	946
Groupe de réflexion SPR	947
Unité coopérative d'enseignement	948
NEUCHÂTEL	
Participation VI	949
Cours de perfectionnement	949
Tour d'horizon économique	950
Quand les proches de Marie-Chantal se penchent sur le conflit	
Dubied	950
Que se passe-t-il dans les classes spéciales ?	951
JURA	
32 ^e Congrès	952
Le système	957
J'ai retenu de mes lectures	958
FRIBOURG	
Une journée SPF	958
A l'écoute du comité SPF	959
Indexation et surassurance	960
SOS	960
De la Sarine à la Broye	961
Rendons à César...	961
VALAIS	
Assemblée des délégués	962
DIVERS	
Service de placements	962

éditeur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) :
 François BOURQUIN, case postale
 445, 2001 Neuchâtel.
Educateur (numéros impairs) :
 Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
 1093 La Conversion-sur-Lutry.
Comité de rédaction (numéros impairs) :
 Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
 1004 Lausanne.
 René Blind, 1605 Chexbres.
 Henri Porchet, 1166 Perroy.
 Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.
Prix de l'abonnement annuel :
 Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Appliquer, évaluer, corriger

Il en est des programmes romands comme de toutes les réformes : par la nature même des choses on ne peut s'attendre immédiatement à la perfection. Le plan d'études issu des travaux de CIRCE I n'a-t-il pas été déclaré expérimental ?

Ce programme doit donc passer au crible de l'épreuve quotidienne dans les quelques milliers de classes que compte la Suisse romande. Il doit y être jugé avec honnêteté mais sans complaisance.

Ce jugement est d'abord l'affaire du praticien, de l'enseignant continuellement confronté avec les réalités pédagogiques qu'impose un plan d'études dont la nouveauté consiste plus souvent à changer la manière d'enseigner, voire la manière d'être en classe, plutôt que d'apporter des contenus franchement nouveaux.

Mais le seul jugement empirique ne suffit plus lorsqu'il s'agit de faire un constat rédigé en termes d'objectifs, de mesurer très finement les acquis, de comparer les résultats des cantons romands dont les conditions d'application sont quelquefois fort différentes. Cette mission d'évaluation que je considère comme fondamentale a été confiée, dans le domaine de la mathématique, à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogique (IRDP). Par des investigations au niveau des maîtres, à celui des élèves aussi, par une critique soutenue des moyens d'enseignement on parviendra à dégager une image précise de la réussite ou de l'échec — partiel — de tel ou tel programme. Il est d'ailleurs souhaitable que ce processus d'évaluation minutieusement mis au point et sérieusement appliqué puisse s'étendre à d'autres disciplines du plan d'études romand.

L'évaluation faite, il convient d'en tirer profit le plus rapidement possible en corrigeant les inévitables excès de programmes souvent rédigés par des spécialistes ou des enthousiastes de la discipline concernée. Il convient de compléter la méthodologie sur certains points, de retrancher les chapitres qui ne peuvent valablement être acquis par des élèves d'un âge donné, de modifier les moyens d'enseignement qui se seraient révélés insuffisants.

Ces adaptations à la réalité des classes doivent être menées dans le meilleur délai si l'on veut que l'ensemble de l'opération, l'application comme l'évaluation, reste crédible aux yeux des enseignants que nous sommes.

F. Bourquin.

CC/SPR séance du 4 décembre 1976

Dernière réunion de l'exécutif SPR de l'année civile, elle est présidée par Jean-Jacques Maspéro et se tient à Lausanne.

Assemblée des délégués

Il s'agit avant tout de préparer la réunion du 11 décembre qui sera présidée par Mme Josiane Stranieri, de Genève. On sait l'importance des décisions à prendre ce jour-là en relation avec la création d'un poste permanent. Aussi, des cartes de vote seront distribuées aux délégués attirant leur qualité.

Les différents rapports destinés à cette assemblée seront publiés dans le courant du mois de janvier. Il s'agit du rapport pour un permanent, de la position SPR face au rapport sur la formation des maîtres de demain et le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Gilde de documentation

L'administrateur de la Gilde de documentation ayant donné sa démission, le Comité central doit procéder à la désignation de son successeur. Deux candidatures sont en compétition, l'une jurassienne et l'autre vaudoise. Au vote, la candidature vaudoise l'emporte. Ainsi la Gilde sera administrée par M. Mercier, de Lausanne, et présidée par M. Maeder (actuel président). Elle sera logée dans les locaux SPR des Allinges.

Le Comité central tient à remercier l'administrateur démissionnaire et à souhaiter la bienvenue à M. Mercier.

Radio et télévision scolaire

Commission plénière

Le Comité central prend acte que l'engagement d'étudier la possibilité d'abaisser l'âge des élèves concernés par les émissions de télévision scolaire à 8 ans. Il réaffirme qu'il s'agit là pour lui d'une condition de sa participation à une telle opération. Il souhaite aussi vivement que l'effort maximum soit fait sur le plan de l'équipement en moyens de réception et de rediffusion tant des émissions de télévision que de radio.

Radio scolaire

Après avoir pris connaissance du rapport sur la radio scolaire, le Comité central admet cet opuscule comme document

de travail devant permettre à la commission intérimaire d'avancer dans son étude. Rappelons que ce rapport introduit le principe de la complémentarité des deux médias, télévision et radio. Ainsi les émissions de radio scolaire seront revues dans la même optique que sont créées les émissions de télévision. Toutefois, chaque moyen conserve sa spécificité dans les domaines qui lui sont propres.

Terminologie

Doit-on appeler ces émissions « scolaires » ou « éducatives » ? Dans les milieux officiels on souhaiterait que le terme éducatif soit utilisé de préférence à celui de « scolaire ». En effet, ce dernier qualificatif a souvent une valeur restrictive. D'autre part, si le public visé en priorité reste l'élève et l'enseignant, il est indiscutable que les émissions de radio comme de télévision en question auront un audi-

toire plus vaste. Enfin, le contenu des émissions tel qu'il est prévu (actualité, réflexion sur le moyen, développement du sens critique, etc.) sont à caractère éducatif et non seulement scolaire.

Le Comité central souhaite réfléchir à ces deux notions. Quelques craintes sont émises quant au terme « éducatif » qui pourrait peut-être permettre de trop élargir l'éventail des émissions et de leur contenu.

La décision sera prise à la prochaine séance de notre exécutif.

En bref

Sachez encore que le Comité central a traité de la bande dessinée dans l'*« Educateur »*, de CIRCE II et III, du rapport de la commission « Orientation nouvelle » et du prochain séminaire de Chexbres qui aura lieu les 13 et 14 mai 1977. Il sera consacré aux problèmes de l'environnement et de l'économie.

F. B.

DERNIÈRE HEURE / DERNIÈRE HEURE / DERNIÈRE HEURE / DER LA SPR SE DOTE D'UN POSTE DE PRÉSIDENT PERMANENT

L'Assemblée des délégués de la SPR réunie samedi 11 décembre 1976 sous la présidence de Mme Josiane Stranieri, à Yverdon, a accepté après deux heures de discussions intensives le rapport du Comité central « Pour un permanent SPR ».

Elle a en outre préféré que ce poste permanent soit celui d'un **président** plutôt que celui d'un secrétaire.

Ainsi donc se trouve concrétisés après plusieurs années d'étude les articles des statuts prévoyant la création d'un poste permanent. Il ne fait pas

de doute que notre association faîtière vient de franchir une étape décisive sur le chemin de la cohésion et de l'efficacité.

Sachez encore que la date d'entrée en fonction, compétence laissée au Comité central, sera probablement fixée au début de la prochaine année scolaire.

Nous reviendrons en détail sur cet événement et les débats du législatif SPR dans notre premier numéro corporatif de janvier.

F. B.

Secrétariat à la coordination romande

Réunie à Berne le mercredi 8 décembre, la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande a désigné le successeur de M. Jean Cavadini au poste de secrétaire à la coordination romande en la personne de M. Robert

Gerbex, jusqu'à maintenant responsable de la section des moyens de communication et de l'information au secrétariat général du Département vaudois de l'instruction publique.

M. Robert Gerbex est âgé de 43 ans.

Après le XXXII^e Congrès jurassien

Impressions vaudoises...

Votre « Educateur » vous en a déjà informés : le 26 novembre dernier, nos collègues du Jura se réunissaient en congrès à Delémont, pour la dernière fois vraisemblablement dans sa forme actuelle. Notre comité cantonal m'avait déléguée chez nos amis Jurassiens pour vous représenter, d'où ces quelques lignes bien trop courtes pour vous dire tout ce que je voudrais...

Savez-vous, tout d'abord, que la SPJ regroupe tous les types d'enseignants, de l'école enfantine au gymnase ? C'est donc une « vraie » société pédagogique cantonale qui assistait à ce congrès.

Je ne sais si les mots « dernière fois » m'ont conditionnée, mais ce qui m'a le plus frappée dès l'ouverture de l'assemblée générale et malgré la gaîté d'un merveilleux chœur d'enfants, c'est la gravité de cette « cérémonie » (ai-je envie d'écrire...) .

Le rapport du comité cantonal lu par son président, M. Pierre Ielmi fut écouté dans un silence impressionnant pour être longuement applaudi ensuite par une salle comble. Suivirent bien entendu les discours officiels, mais aucune intervention ou demande de parole ne vinrent interrompre le parfait déroulement de ce congrès.

Rien de ressemblant, comme vous pouvez en juger, avec nos congrès de printemps à Lausanne. Ici, les retrouvailles entre condisciples (et les verres de l'amitié) se feront plus tard, en d'autres lieux. Il est vrai que tout se passe après une journée d'école, un vendredi à 16 heures (des congés ont été accordés cependant) et la plupart de nos collègues jurassiens ne travaillent pas le samedi matin.

Il n'empêche que pendant toute la partie administrative, ils seront des auditeurs

parfaits, attentifs, conscients de vivre des instants qu'ils n'oublieront pas.

Et c'était très beau...

Plus tard, ce congrès se terminera dans la joie et l'amitié avec un programme digne des plus grands maîtres de cérémonie, tant il était minutieusement bien préparé !

Au nom du comité cantonal de la SPV, je remercie nos collègues jurassiens de leur chaleureux accueil. Pour ma part, je n'oublierai pas une certaine « soupe familiale » partagée fraternellement avec nos collègues genevois.

Merci à vous tous. Ces quelques heures passées parmi vous m'auront appris à mieux vous aimer, ce partant, à mieux vous comprendre.

Hélène Gilliard.

Dans nos sections SPV

Lors de leur dernière assemblée d'automne, nos collègues de la section Payerne/Avenches prenaient congé de leur président, M. Ernest Bigler, maître de classe supérieur à Granges près Payerne. Il n'y eut pas de cérémonie d'adieu mais simplement une « assemblée ordinaire » tout empreinte de chaleureuse sympathie autour du président qui terminait son mandat.

J'avais l'intention de vous présenter le collègue Bigler mais en entendant son dernier « billet », j'ai pensé que ses propres mots sauraient le faire bien mieux que moi. Combien sommes-nous à travers le canton à penser, à lutter, à nous décourager, à espérer quand même comme l'a fait M. Ernest Bigler ? Merci, cher collègue, pour tout le travail accompli. Tant que nous aurons des hommes comme vous à la SPV, notre association restera forte. Le Comité cantonal forme des vœux pour votre santé et vous remercie des aimables paroles que vous avez eues à son égard. Cela fait du bien de temps en temps !!!

Hélène Gilliard.

Billet du président

Séance SPV des districts de Payerne-Avenches, à Corcelles, du jeudi 18 novembre 1976

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers collègues,

Parvenu au terme de mon mandat, je me livrerai simplement à quelques réflexions. Je n'établirai aucun bilan du travail accompli, je n'en aurais jamais cette prétention.

Pour avoir participé à de nombreuses séances des délégués ou de la commission pédagogique, que de dévouement inlassable j'ai pu constater chez nombre de collègues faisant partie de groupements d'étude divers et de travail, dans le cadre de la réforme et de CIRCE. Le président d'une commission particulière ne cachait pas sa déception lors d'une séance, lorsque faisant le bilan du travail accompli durant 5 années, il affirmait que son groupe s'était réuni plus de 60 fois. Il devait malheureusement constater que les progrès enregistrés dans l'état des travaux étaient bien minces, et nullement à la mesure du nombre des séances.

Combien de collègues ont dit leur profonde désillusion parce qu'ils avaient l'impression qu'on ne tenait pas compte en haut lieu des vœux formulés ! Tout se passe un peu comme si seuls les technocrates de la pédagogie, commis par nos instances supérieures, peuvent faire prévaloir leurs idées et leurs points de vue, au détriment des avis, des conseils rodés par l'expérience des « gens du métier ».

Toutefois, gardons bon espoir en cette réforme lente à s'instaurer. Souvenons-nous que d'autres éléments comptent finalement autant qu'un changement de structures de nos institutions scolaires.

CONGRÈS-SPV

21 mai 1977

Palais de Beaulieu

Puissent les programmes des différentes disciplines en voie d'élaboration présenter suffisamment de souplesse pour que l'enseignement conserve une certaine liberté dans son enseignement, et surtout, puissions-nous être conscients du fait que toute réforme ne sera efficace que dans la mesure où elle commence d'abord par l'enseignant lui-même : ce sera alors la plus valable et la plus sûre de toutes les réformes.

La période difficile que nous connaissons actuellement, les profonds changements intervenus récemment dans le cadre de la formation des maîtres, la mise en place des nouveaux programmes, la perspective point trop lointaine, nous l'espérons, des nouvelles structures de notre école, l'obligation de reconsiderer perpétuellement notre enseignement afin de toujours mieux l'adapter aux exigences d'une époque en mouvement continu, font que nous avons le devoir impérieux — dans le cadre de nos relations — de maintenir vivant ce contact entre enseignants. Notre effort et notre patience ne seront jamais vains, étant donné que nous ne sommes pas seuls dans la lutte engagée.

Un chaleureux merci à tous mes collègues du comité pour leur travail, leur collaboration, pour l'excellent esprit qui a toujours présidé à nos relations.

Merci à vous tous, chers collègues, qui par votre présence et votre fidélité à nos assemblées, prouvez que la SPV a encore sa raison d'être.

E. Bigler.

AVEPS

Course scolaire vaudoise de ski de fond,
3^e édition

Date : samedi 29 janvier 1977
(renvoi éventuel au 5 février).

Heure : premier départ à 10 h. (évent.
9 h. 30 s'il y a plus de 500 part.).

Lieu : Le Brassus. Région de la Thomas-slette.

Participation : ouverte à tous les élèves du canton âgés d'au moins 11 ans (nés en 1965), d'une école officielle.

Catégories : 6 catégories selon l'âge et le sexe.

Résultats : proclamation au Brassus dès 13 h. 30. Cette manifestation est agréée par l'OEPJ et patronnée par l'AVEPS.

Renseignements et formulaires d'inscriptions complémentaires à demander à l'organisateur :

Raynald KUNZI
Grand-Rue 78, 1347 Le Sentier
Tél. (021) 85 60 10.

Coupe AVEPS de ski

Lieu : Le Brassus,

Date : mercredi 26 janvier 1977.

Epreuves : a) **ski de fond**, circuit facile de 7 à 8 km, ouvert à tous les amateurs et amatrices. Rendez-vous à 13 h. 45, place de la Lande (face à la poste) au Brassus. Départ des concurrents à partir de 14 h. 30 ; b) **slalom** facile 25-30 portes, à la portée de tous (tes). 1^{er} départ à 17 h. sur la piste éclairée de l'Orient ; c) repas (facultatif) à 19 h.

Titres attribués: a) ski de fond ; b) slalom ; c) combiné.

Participation : tous les enseignants(tes) sont cordialement invités. Cependant les coupes ne seront attribuées qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions : jusqu'au lundi 24 janvier dernier délai, chez Pierre-André Reymond, route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 64 50.

Les organisateurs :
Rheiner-Reymond.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

Genève

PERSPECTIVES NOUVELLES

Notre liberté est en danger

Par le procès-verbal des travaux de la délégation du 12 novembre 1976, paru dans l'*« Educateur »* N° 38, nous apprenons que la direction de l'enseignement primaire a refusé de donner le feu vert à de nouvelles expériences en matière d'évaluation et de notation.

Or une de ces « expériences » n'est en fait que l'usage d'un complément d'information sur le comportement et les aptitudes de l'élève, noté sur une feuille volante glissée à l'intérieur du carnet, à côté des notes de conduite et d'application. Cette pratique veut mettre en évidence certaines qualités de caractère ou certaines dispositions dont la notation habituelle ne tient pas compte. En agis-

sant ainsi, les maîtres ne font qu'appliquer les instructions réglementaires. L'article IR 122/2, exception 10, dit notamment :

« En plus des indications fournies par le livret scolaire, le corps enseignant veille à renseigner les familles sur la qualité du travail effectué par les enfants, par exemple en faisant signer les cahiers et les feuilles d'épreuve. »

Il nous a semblé voir dans ce refus un dangereux durcissement de la DEP face à notre liberté d'enseigner. Si même une pratique prévue par le règlement est taxée d'*« expérience »*, qu'adviendra-t-il des tentatives timides de certains enseignants de renouveler leur enseignement d'une fa-

çon un peu différente des habitudes en cours ? Est-ce que désormais toute démarche tant soit peu créative et inhabituelle sera taxée d'innovation et soumise à une demande préalable ? Nous ne saurons accepter que le terme « expérience » recouvre un champ si vaste !

La pédagogie nouvelle s'inspirant des méthodes actives ou de la pensée de Freinet (pour ne citer que deux exemples) ne sera-t-elle donc réservée que pour les U C E ? Là où elle peut être cernée, observée, évaluée, contrôlée et domestiquée ?

Or nous sommes nombreux dans l'école genevoise à avoir introduit dans nos classes des assouplissements qui peu-

vent, injustement, sembler à certains des entorses au règlement. Chaque maître a sa propre personnalité qui transparaît dans sa façon d'enseigner et il en est bien ainsi.

Nous avons tous été influencés au cours de notre pratique par une idée d'innovation glanée au contact d'un collègue plus audacieux ou au cours de la lecture d'un ouvrage pédagogique récent, ou encore à l'occasion de la réflexion si rafraîchissante d'un cours à la FAPSE, ou lors de contacts avec les parents de nos élèves.

On nous encourage à réfléchir, à remettre en question notre façon d'enseigner, à nous recycler, à nous perfectionner en toutes sortes de matières, à nous former de façon permanente. On nous propose des stages en été, des recyclages pendant l'année, des cours à l'Uni ; mais dès l'instant que cette réflexion voudrait se répercuter dans notre enseignement et qu'elle pourrait changer nos méthodes et le vécu de la classe, alors elle sera aussitôt appelée « expérience », et en tant que telle suspectée, canalisée, analysée et soumise à un contrôle très strict.

Nous n'aimerions quand même pas que l'expérience U C E devienne, entre les mains de la direction, l'occasion d'encaisser toute innovation et toute créativité pédagogique, réservant à quelques-uns seulement le droit d'inventer et refusant ce droit aux autres !

L'expérience U C E, l'ensemble des maîtres l'a demandée par un vote en assemblée SPG. Nous voulons tous la soutenir, nous souhaitons qu'elle réussisse, bref nous attendons qu'elle soit un ferment pour notre propre réflexion et un exemple d'une alternance possible à notre façon d'enseigner. Ce n'est pas que nous désirions tous suivre l'exemple donné par nos collègues UCE, mais nous sommes tous heureux de voir qu'on encourage dans notre école des pratiques différentes.

Nous sommes tous intéressés par une amélioration continue de l'école genevoise, amélioration qui ne se fera pas sans notre participation lucide et notre engagement responsable.

Nous ne pouvons pas accepter d'être considérés comme des robots, des enseignants-types, avec des gestes-types, donnant des leçons-types, appliquant un programme-type selon les mêmes modalités dans l'ensemble du canton, employant une évaluation-type avec des critères-types, et une façon-type de faire les carnets !

Nous nous sentons plutôt des pédagogues créateurs, nous avons affaire à une matière vivante représentée par des volées à configuration différente. Nous sommes nous-mêmes constamment en

évolution, en réflexion, essayant sans cesse d'améliorer notre enseignement au contact des enfants, des collègues et des parents. Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de telle de nos pratiques apprises, nous digérons nos lectures et nos cours et quelquefois, après mûre réflexion, nous changeons une infime partie de notre vécu.

Devrons-nous donc demander à notre supérieur hiérarchique de venir juger à notre place notre façon d'enseigner ? Sommes-nous donc si infantiles et dangereux qu'on ne puisse plus nous laisser cette marge de liberté dont nous étions si fiers, quand nous nous comparions à d'autres maîtres sous d'autres ciels ?

Comment allons-nous réagir ?

— Ou nous nous plions aux exigences de la DEP : nous renonçons à toute « expérience » (sens très large) sauvage dans nos classes et nous déposons massivement des demandes pour toute activité un tant soit peu marginale. Et il y en aura beaucoup ! Nous avons **tous** quelque chose de non conformiste à avouer !

— Ou nous continuons nos « expériences » clandestinement, craignant toujours d'être découverts et stigmatisés comme anti-conformistes et rebelles aux directives de la DEP.

— Ou nous disons très haut notre indignation de cette limitation de notre liberté d'enseigner, et nous proclamons que ces « expériences » que nous défendons doivent pouvoir faire partie de notre en-

seignement, qu'elles sont normales, en accord avec une interprétation large du règlement et qu'elles font partie de nos droits.

Nous chargeons donc la SPG de rappeler à la direction l'esprit des thèses défendues au Congrès 1974, à savoir que tous les maîtres puissent, dans les limites d'un plan d'ensemble de l'école avoir la possibilité d'enseigner selon leur personnalité et avec les moyens qui leur permettent d'obtenir les meilleurs résultats pour un développement harmonieux de leurs élèves. Qu'on leur laisse une marge de liberté telle qu'ils puissent se sentir responsables de la qualité de leur enseignement. Qu'on suscite leur réflexion et leur créativité pour que par un foisonnement d'« expériences » pédagogiques diverses, l'école genevoise puisse être renouvelée et améliorée sans cesse dans son ensemble.

P. S. Qu'en pensez-vous, chers collègues ? Laquelle de ces trois possibilités de réagir choisisrez-vous ?

Notre commission a ouvert cette rubrique « Perspectives nouvelles » pour relancer le débat sur nos conditions de travail, pour vous encourager à la réflexion et à la rédaction. Faites-nous part de vos expériences heureuses ou malheureuses, pour que nous puissions tous en profiter.

La commission « Emploi - Conditions de travail ».

Chronique CIA

Pour compléter la présentation (voir « Educateur » N° 38) de diverses possibilités d'adaptation de la gestion financière de la caisse, voici quelques graphiques, très simplificateurs, mais faciles à comprendre et à comparer. Ils présentent les cinq premières propositions, celles de M. Kaiser, il est probable que d'autres nuances, adjonctions, étapes intermédiaires, seront avancées : la situation est donc tout à fait ouverte pour le moment, et les remarques et suggestions sont les bienvenues.

Remarque sur les taux de cotisation : la répartition actuelle est la suivante : employé 6,75 - Etat 7,25 ; elle n'est pas indiquée dans les propositions, car elle fait partie des discussions à venir.

Les tableaux ont la signification suivante :

I. Tableaux 1, 2, 3 :

Principes essentiels des trois principaux systèmes de gestion financière d'une caisse de prévoyance.

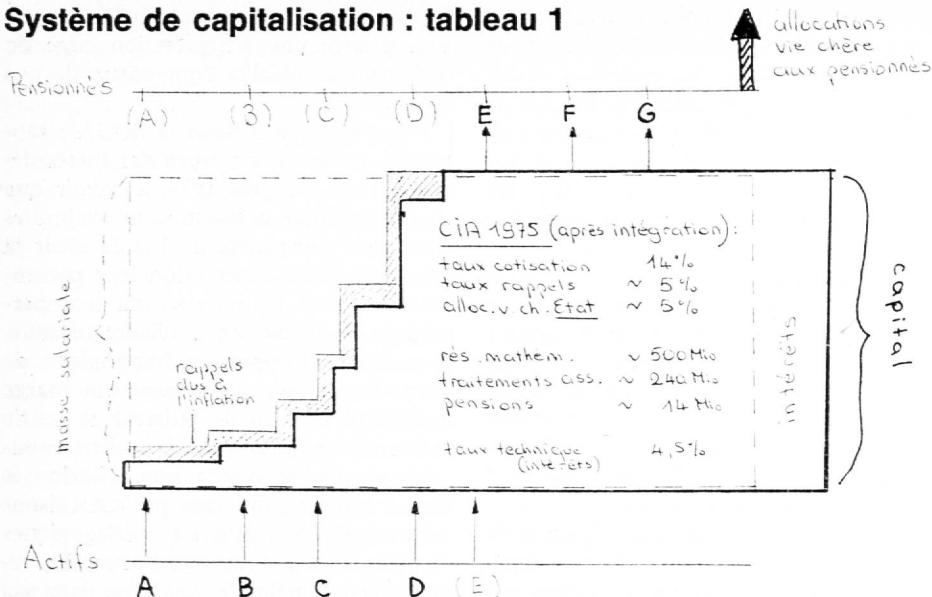
II. Tableaux 4, 5 :

Deux propositions en caisse fermée, qui sauvegardent le principe de capitalisation.

III. Tableaux 6, 7, 8 :

Trois propositions en caisse ouverte, le capital n'est plus entièrement constitué.

Système de capitalisation : tableau 1



PRINCIPE

Réserve mathématique = masse salariale \times 2 (taux d'intérêt 4,5%).

(Réserve math. totale, y compris pensions déjà en cours : $\times 3$.)

Degré de capitalisation = 100%.

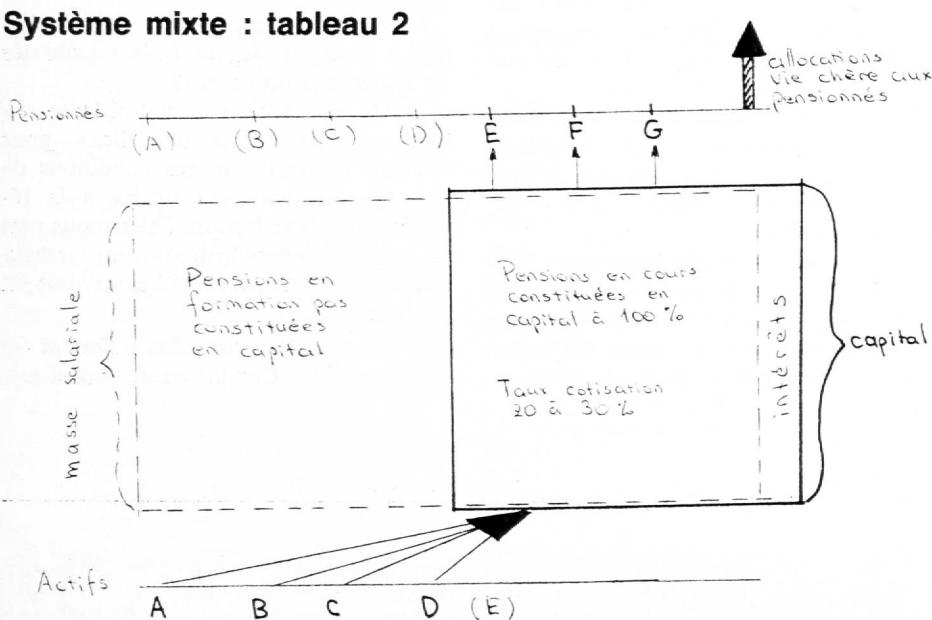
RÉACTIONS

Presque insensible à démographie.

Sensible à croissance (dont l'inflation).

Ressources spéciales pour alloc. aux pensionnés.

Système mixte : tableau 2



PRINCIPE

Réserve mathématique = couverture complète des pensions en cours (capital).

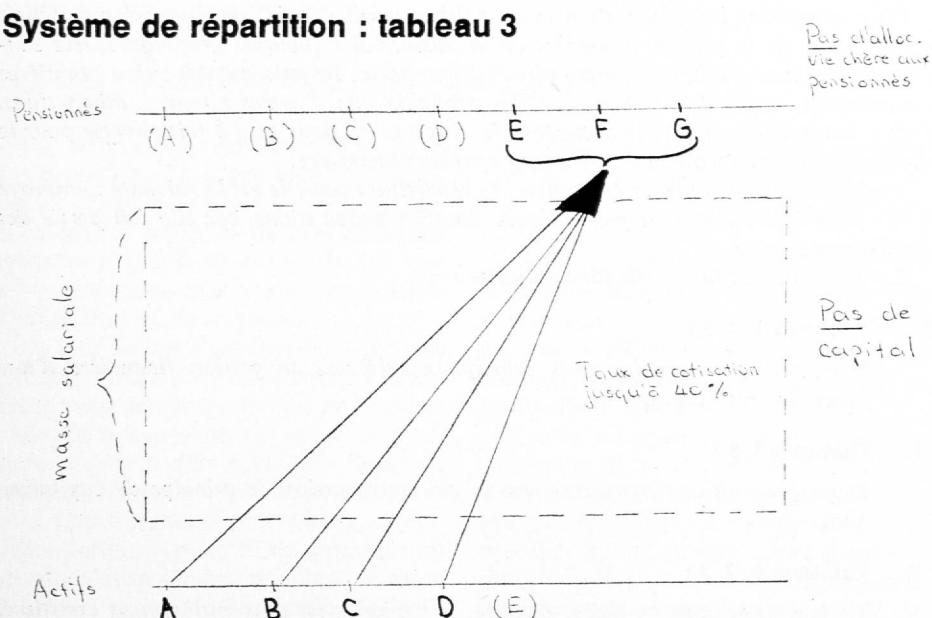
Degré de capitalisation = 40%.

RÉACTIONS

Sensible à démographie et croissance mais moins (pas de rappels s/croissance).

Ressources spéciales pour alloc. aux pensionnés.

Système de répartition : tableau 3



PRINCIPE

Pas de réserve mathématique, les « actifs » couvrent les dépenses des « pensionnés ».

Degré de capitalisation = 0.

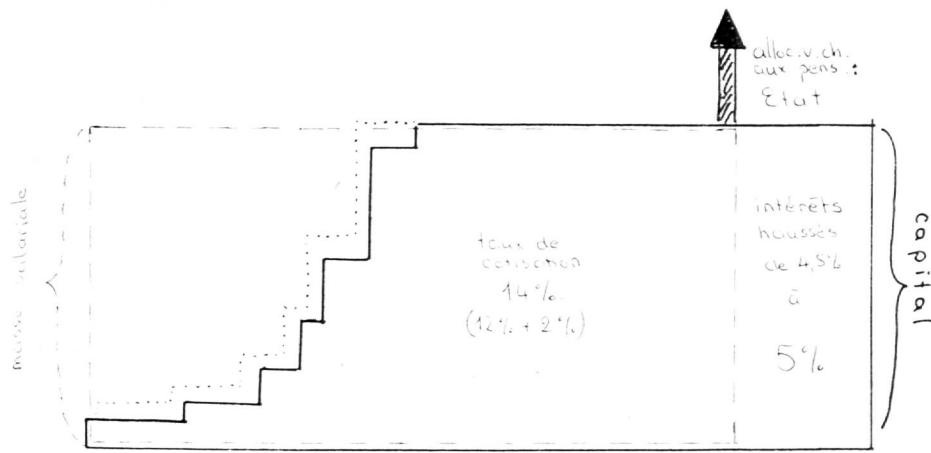
RÉACTIONS

Insensible à croissance (si inflation, salaires et pensions augmentent).

Sensible à démographie.

Suppose pérennité de la caisse !

Capitalisation atténuée : tableau 4



PRINCIPE

Hausse du taux d'intérêt technique à 5 % (la garantie de l'Etat est à obtenir).

CONSÉQUENCES

Permet d'abaisser le taux de cotisation à 12 % et d'utiliser le solde de 2 % :

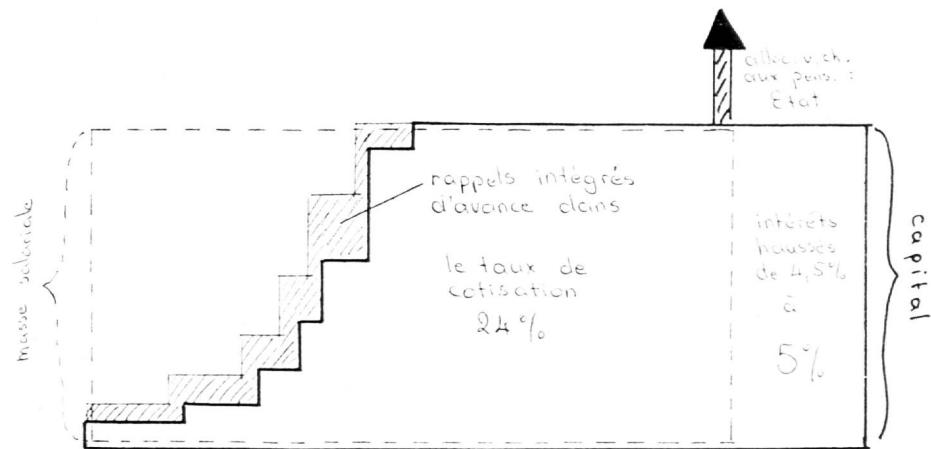
- pour compenser le déficit technique actuel (78 Mio) ;
- pour couvrir l'inflation ultérieure (x années).

Quand inflation dépasse réserves :

- perception de nouveaux rappels, mais à un taux moins élevé (max. 150 % au lieu de 200 %).

Allocations vie chère aux pensionnés : Etat.

Capitalisation dynamique : tableau 5



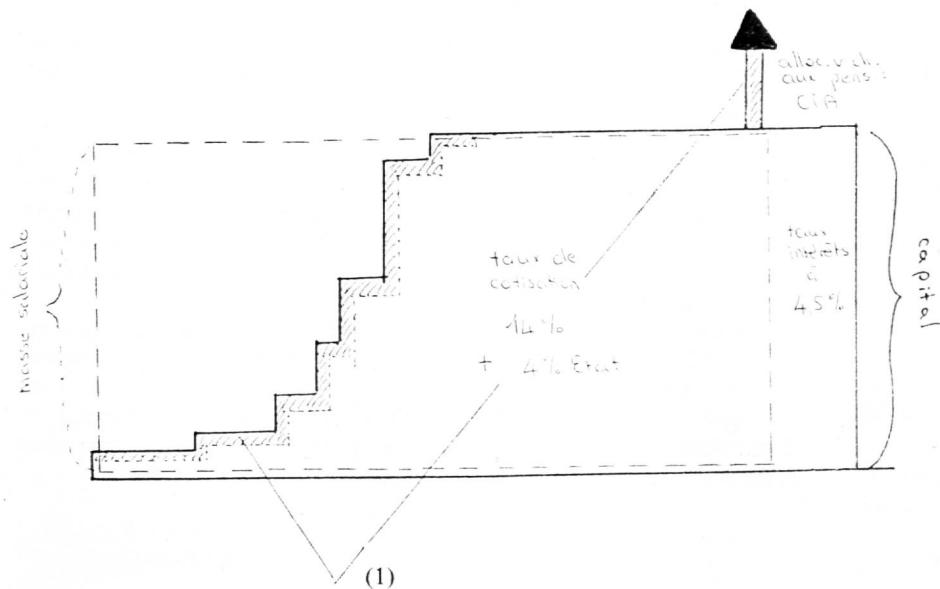
PRINCIPE

Financement d'entrée de la croissance (jusqu'à 5 % par année pendant 35 ou 40 ans) par hausse du taux d'intérêt technique et hausse du taux de cotisation.

CONSÉQUENCES

Rappels sur l'inflation (jusqu'à 5 %) supprimés. Allocations vie chère aux pensionnés : Etat.

Intérêts du déficit technique : tableau 6



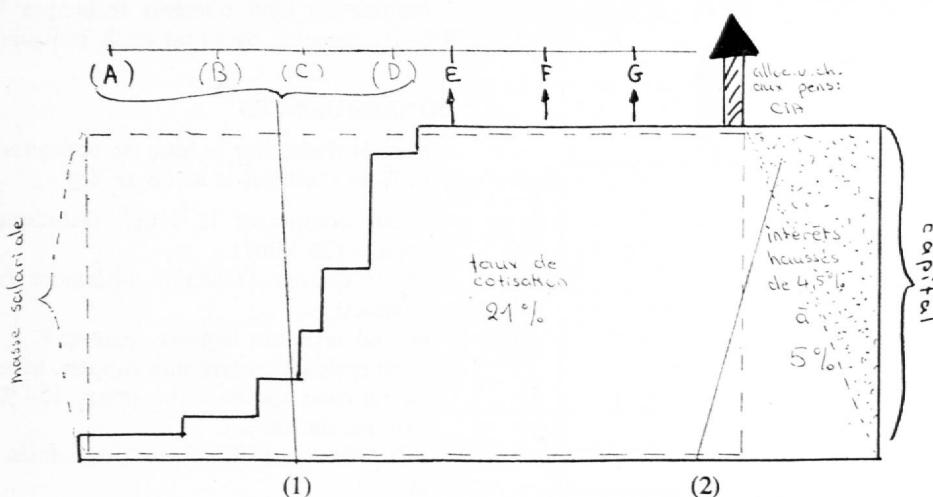
PRINCIPES

- Hausses dues à l'inflation et allocations vie chère aux pensionnés **pas** constitués en capital (= déficit technique) (1).
- Intérêts des déficits techniques payés par l'Etat (1976 = 3,5 % = 8 Mio).

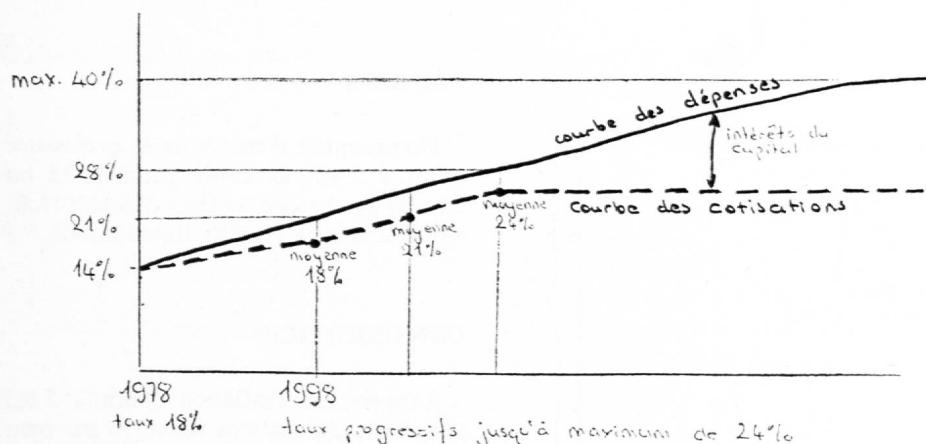
CONSÉQUENCES

- Rappels sur inflation supprimés.
- Total limite des intérêts ~ 12 %.
- Allocations vie chère aux pensionnés : CIA.

Cotisation moyenne pour pensions futures : tableau 7



Gestion pour périodes financières (vingt ans) : tableau 8



Histoire de Cécile Isabelle A. (suite)

Réjouissez-vous, bonnes gens, Cécile Isabelle A. est toujours en vie ; elle a même décidé de fêter ses quarante-huit ans en distribuant à chacun des membres de sa famille ayant au moins dix mois, quelques parcelles de sa fortune considérable ! Cadeau bienvenu en fin d'année... Il faut dire que cette fortune fort vénérable, puisqu'elle remonte à plus de cent ans par une marraine, aide Cécile Isabelle à surmonter son manque de vitamines. En fait, malgré le récit touchant et alarmant de ses souffrances, notre dolente survit assez bien ; il suffirait même, selon un des professeurs, de modifier quelque peu son régime alimentaire, pour qu'elle se porte à merveille : un peu moins de réserves de graisse, un peu plus de répartite, éventuellement un «lifting» tous les vingt ans, pourraient compenser les

factures de pharmacie. Bien sûr, les soins fidèles de ses neveux et nièces resteraient indispensables, mais dans des limites raisonnables.

Le problème important demeure évidemment l'explication claire et compréhensible des régimes proposés par le professeur Hippocrate, et le choix de la saveur dominante : sucrée, acidulée, amère, salée ? Il est probable que Cécile Isabelle, en bonne Helvète, choisira un savant dosage, compromis historique susceptible de plaire tant aux médecins qu'aux neveux, sans oublier le pharmacien. Souhaitons que le seul absent ne soit pas le temps nécessaire pour expliquer à la famille les principes du nouveau régime !

*L'âme sœur.
L. P.*

PRINCIPE

- Taux de cotisation basé sur la valeur moyenne annuelle des pensions futures (1).
- Hausse du taux d'intérêt technique.
- Allocations vie chère aux pensionnés couvertes par la moitié des intérêts de la réserve mathématique (2).

CONSÉQUENCES

- Rappels sur inflation (illimitée) supprimés.
- Allocations vie chère aux pensionnés : CIA.

PRINCIPE

On raisonne en budget sur 20 ans et non plus en bilan technique.

CONSÉQUENCES

- Rappels sur inflation supprimés.
- Allocations vie chère aux pensionnés : CIA.
- Intérêts des réserves mathématiques utilisés à l'état ultime.
- Capital : conservation (ou accroissement).
- Taux de cotisation fixe par périodes de vingt ans.

Liliane Palandella.

Communiqué officieux

On apprend de source mal informée qu'une nouvelle commission vient d'être créée à CIRCE.

Formée de spécialistes en secrétariat, elle se propose d'instituer, pour les filles de nos écoles primaires, un cours d'initiation à la comptabilité et de sensibilisation à la dactylographie en lieu et place de certaines heures de mathématique et de français.

L'introduction de ces nouvelles matières ne devrait soulever aucun problème, étant donné l'adhésion dont a toujours bénéficié l'enseignement différencié des travaux à l'aiguille réservé — de mémoire d'homme — à l'élite féminine.

*Ainsi soient-elles !
Ariane Bertholet-Fasel.*

La chronique du groupe de réflexion SPR*

A quoi jouez-vous, Mesdames et Messieurs les députés ?

Il fallait, paraît-il, s'attendre à ce que le projet de loi définissant les nouveaux objectifs de l'Instruction publique soit refusé.

Naïfs, nous pensions qu'il serait adopté sans difficulté.

Il est vrai que nous ne connaissons pas grand-chose à la politique, ou du moins pas grand-chose au jeu parlementaire.

La désuétude de la loi de 1940, le sérieux du travail de la commission présidée par Mme Simone Martin (hommage lui soit rendu), la qualité du texte proposé, nous paraissaient être des arguments solides pour un vote positif.

C'était compter sans les éternels mécontents. C'était sous-estimer le rôle des traditionnels néo-sagistes. C'était ignorer la somme d'antagonismes partisans que suscite l'école lorsqu'elle est l'objet d'un débat.

La loi a été refusée, renvoyée en commission plus précisément. En fait, elle a été torpillée, enterrée.

Comme l'avait été, en son temps, le rapport du GROS.

Le vote nous déçoit.

La manière nous scandalise.

Vous n'aviez pas le droit, Mesdames et Messieurs les députés, d'afficher un tel mépris à l'égard de toutes les études que nous, enseignants, avons entreprises pour donner à l'école ses dimensions modernes !

Vous n'aviez pas le droit de ridiculiser, comme vous l'avez fait, des objectifs qui correspondent dans leurs grandes lignes à ceux qu'avaient adoptés les mille enseignants romands réunis à Genève lors du congrès de 1974 sur le thème de « L'Ecole : perspectives nouvelles ».

Vous n'aviez pas davantage le droit d'ignorer, au moment du vote, le rapport du Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école (GROS, 1972).

Que vous n'ayez pas le temps de réfléchir aux fonctions de l'école, soit ! Encore qu'il vous appartienne de vous en préoccuper.

Que vous traitiez un problème de cette importance avec cette désinvolture, avec ce dédain des aspirations d'une majeure partie de la population à l'égard d'une école plus juste, plus efficace, mieux

adaptée à notre temps, relève de la légèreté.

Car enfin, est-ce sérieux, M. Chappuis (libéral), de parler de stabulation libre à propos d'éducation ? Est-ce raisonnable, M. Borner (radical) de faire sombrer une loi parce qu'elle incite à développer le sens critique des élèves ?

Est-ce réaliste, M. Perrier (vigilant) de refuser un projet parce que l'amour de la patrie n'y est pas évoqué explicitement ? Pensez-vous vraiment, par votre attitude, redonner de la vigueur à cette notion ?

Pouvez-vous prétendre, M. P. Maître (démocrate-chrétien), avoir sérieusement réfléchi en demandant que soit souligné l'indispensable interférence entre l'école et la famille, alors que l'article suivant de la loi est précisément consacré à la définition de ces rapports ?

Vous avez mis moins de 30 minutes, Mesdames et Messieurs, pour balayer une nouvelle définition des objectifs de l'Instruction publique.

Trente minutes de débat, pour autant que l'on puisse encore parler de débat compte tenu du niveau de vos interventions.

On sait qu'en Suisse, comme ailleurs probablement, les lois ne déterminent pas le contexte social, mais le définissent une fois qu'il est vécu par la population depuis longtemps.

Ce nouveau refus démontre, une fois de plus, ce décalage.

Car l'école a, depuis 1940, considérablement évolué et elle continuera à progresser, croyez-le bien !

Nous ne pouvons attendre que vous ayez réglé vos querelles politiques.

Nous ne pouvons nous permettre, nous enseignants, de nous enfermer dans nos habitudes, de coucher sur nos positions. Nous avons des responsabilités directes à l'égard de nos élèves et à l'égard des parents qui nous les confient ; elles nous obligent à réfléchir, à agir, à avancer.

Les textes peuvent attendre.

Dommage tout de même que vous ayez cru devoir manifester aussi brutalement votre mépris à l'égard de nos efforts et de nos préoccupations.

Votre refus, nous pouvions, à la rigueur, l'admettre.

Votre manière, jamais !

Pour le Groupe de réflexion SPR :

R. Grob.

* La chronique paraît exceptionnellement en rubrique genevoise. Les éléments d'information nous manquent pour pouvoir étendre le sujet à l'ensemble de la Romandie.

Art. 4 Loi de 1940

L'enseignement public a pour but :

- a) *de préparer la jeunesse à exercer une activité utile et à servir le pays ;*
- b) *de développer chez elle l'amour de la patrie et le respect des institutions.*

Il donne aux élèves les connaissances intellectuelles ou professionnelles nécessaires. Il développe leurs forces physiques et contribue à former leur caractère et leur esprit de solidarité.

Art. 4 Projet de loi 1976

L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun :

- a) *de donner à chaque élève les moyens d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former ;*
- b) *d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques.*
- c) *de préparer chacun à participer à la vie sociale, civique, politique et économique du pays, en affirmant le sens des responsabilités, l'esprit de solidarité, le respect d'autrui, le sens critique et l'indépendance de jugement.*

Unité coopérative d'enseignement

Après plusieurs années de tentatives de dialogue avec la direction de l'enseignement primaire, le Groupe genevois Ecole moderne a obtenu enfin, l'an dernier, la constitution d'une commission départementale ayant pour mandat d'étudier les conditions et les modalités d'une expérience d'unité coopérative d'enseignement (UCE) avec des chances raisonnables de réussite et sans inconvénients majeurs pour la bonne marche de l'école intéressée et de l'enseignement genevois dans son ensemble.

Cette commission a abouti à la possibilité pour quelques instituteurs primaires et enfantins du GGEM de former une équipe pédagogique et de pratiquer de façon continue, du jardin d'enfants à la 6^e année primaire, un enseignement qui s'inspire de la méthode Freinet. Pour cela, ils ont obtenu quelques modifications du plan d'études, une certaine souplesse quant à la façon d'enseigner et surtout la suppression des notes chiffrées et des doublages. Ils ont alors élaboré leur propre mode d'évaluation et ils utilisent, pour les enfants normalement en situation d'échec, un traitement individualisé qui permet à ceux-ci de continuer leur scolarité sans perturbation. L'existence d'une telle expérience représente une avance dans la lutte pour l'amélioration des conditions d'enseignement et devrait être une porte ouverte pour d'autres expériences pédagogiques. Actuellement, l'Unité coopérative d'enseignement qui a démarré en septembre 1976 à l'école du Bosson, se déroule dans les conditions suivantes :

- a) elle comprend 6 classes (de la 1^{re} enfantine à la 4^e primaire) ;
- b) elle a lieu dans une école où cohabitent classes UCE et classes « traditionnelles » ;
- c) elle ne profite qu'aux enfants d'un secteur très délimité d'Onex ;
- d) chaque classe comprend un effectif qui est le même que celui des autres classes de l'école (environ 24 enfants) ;
- e) elle assure l'acquisition des notions de son plan d'étude annuellement (ceci représente son contrat avec la DEP) compte tenu de la suppression des doublages.

Mandat de la Commission départementale :

- f) elle est contrôlée par une commission d'évaluation (composée des représentants de la FAPSE, du SRP, de la DEP, de l'UDC et de la SPG) qui relève du Département de l'instruction publique et qui fournira à ce

dernier un rapport trimestriel sur son activité et ses appréciations ;

g) chaque année, un degré s'ajoutera à la filière ; un bilan sera établi au bout de 3 ans pour décider de la suite de l'expérience.

Bémols :

L'équipe pédagogique, trois mois après le démarrage de l'expérience, rencontre certains obstacles :

1. Le regroupement des six enseignants dans une aile de l'école du Bosson, qui aurait permis de travailler plus facilement en coopération et aurait facilité les échanges d'enfants entre classes lors des ateliers « décloisonnés », a été rejeté la veille des vacances.

Aucune difficulté administrative ne peut justifier la **dispersion de l'unité** : la 1^{re} et la 2^e enfantines dans une aile, la 1^{re} primaire dans une autre aile, la 2^e primaire au 1^{er} étage...

2. Le groupe constate que « l'information aux parents » a été insuffisante, parce que :

- a) elle n'a concerné que les parents des enfants choisis par le corps inspectoral d'Onex et non tous les parents du groupe scolaire du Bosson ;
- b) dernièrement encore, certains parents ignoraient que leurs enfants étaient dans une filière Freinet ;
- c) d'autres croyaient qu'il s'agissait là d'une réforme générale de l'enseignement genevois et que l'expérience leur était imposée. Cette situation a créé une certaine insécurité chez quelques parents, qui s'est manifestée par le retrait de leur enfant de l'UCE.

Or, la collaboration des parents, leur rôle dans une UCE n'est pas un élément facultatif, mais un élément constitutif de l'expérience.

3. La création de deux classes à degrés doubles, 1^{re} et 2^e enfantines, pour faciliter l'intégration des nouveaux élèves et favoriser le démarrage individuel de la lecture, demandée par les maîtresses enfantine habilitées à enseigner dans chacun de ces degrés, n'a pas été possible.

Aspects positifs de l'expérience

1. Décloisonnement

Les élèves des différents degrés de l'UCE commencent à circuler d'un degré à l'autre selon leurs besoins.

— Création d'un atelier d'activités artistiques auquel les enfants participent selon leurs envies.

2. L'équipe des enseignants

— Elle a élaboré en commun plusieurs outils pédagogiques :

- des tableaux d'évaluation,
- des plans de travail,
- mise sur pied de l'imprimerie collective.

— Elle se réunit souvent :

- réunions de fin de journée, trois fois par semaine : on y parle de sa classe, de ses réussites, de ses échecs, de ses attentes face à l'équipe. On y règle les problèmes urgents concernant la vie de l'UCE en général,
- un repas en commun une fois par semaine : on y apprend à mieux se connaître,
- de temps en temps, une réunion le soir : on y discute d'une manière approfondie d'un sujet particulier,
- tous les mois, une journée de travail hors de la classe.

3. Rapports avec l'extérieur

— Ont déjà eu lieu : une réunion des parents de chaque classe de l'UCE et une réunion de tous les parents de l'UCE à la suite de laquelle un groupe de parents favorables à l'expérience s'est constitué.

— Les enseignants de l'UCE entretiennent des rapports très cordiaux avec les autres enseignants du bâtiment.

Les enseignants de l'UCE et de l'ensemble du GGEM sentent la nécessité de fournir une information — qui sera poursuivie régulièrement — afin de ne pas s'isoler dans leur expérience. Ils n'oublient pas que si les UCE ont enfin vu le jour, c'est aussi grâce à un vote de l'assemblée générale de la SPG du 4 février 1975, et à l'appui de son représentant dans la commission départementale.

Puissent certains avantages acquis par l'UCE contribuer à l'amélioration des conditions d'enseignement à Genève.

Groupe genevois d'école moderne.

Rédactrice de la rubrique genevoise :

Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Participation VI

La réunion prévue pour le 17 novembre a eu lieu. Si à un certain moment de la discussion menée par Madame la présidente de la Commission scolaire, il semblait que la proposition des associations d'organiser simplement et rapidement une consultation en convoquant et invitant tous les collègues de la ville à se réunir en deux assemblées distinctes (primaire et préprofessionnelle) donne satisfaction à chacun, il suffit de quelques instants pour qu'un retournement de la situation restitue le rôle des associations à « sa » place : un vague collaborateur toléré. Les deux directeurs convoqueront « leurs » institutrices et instituteurs à deux assemblées distinctes. Un président, le doyen ou la doyenne des enseignants présents dirigera les débats. Le vote se fera au bulletin secret. Le nombre des candidats reste fixé à DEUX. Un par école. Aux associations de s'entendre entre elles pour désigner le leur. Une lettre confirmant la solution proposée par les directeurs permettra aux trois représentants assistant aux débats d'en référer à leur comité et à leur section. Nos deux délégués SAE/SPN ont été désignés en AG de section. Il appartient à cet organe de se prononcer sur le retrait éventuel de l'un ou de l'autre de nos « candidats ». Une réaction du genre « ras le bol » risque d'entraîner l'assemblée à retirer ses deux candidats et à renoncer, du même coup, à être l'interlocuteur (« l'un des » puisqu'on ne cesse de nous rappeler notre « division ») valable ou reconnu.

A moins que nos deux associations oublient (momentanément si certain pense que l'on va trop vite dans le Bas) leurs divergences et que, réunies en assemblée commune et extraordinaire choisissent ensemble deux représentants sans tenir compte de leur appartenance — pourquoi pas deux « indépendants » — afin que nous sortions de l'impasse créée à l'origine par la démarche imprévisible de nos collègues puis par le refus de la commission scolaire de porter à trois le nombre des représentants du corps enseignant de la ville (vote **unanime**).

Il va de soi que ces deux « candidats » ne représenteront que le corps enseignant auquel ils appartiennent car il y a très peu de chance qu'un membre du comité du SAE/SPN ou de la section accepte cette fonction... sans mandat. Il semble que la minorité silencieuse — celle évoquée par notre collègue dans son article de ce numéro — joue un rôle de plus

en plus important depuis qu'il y a deux associations. Ah ! VPOD... quel calcul savant permettra d'évaluer la quantité d'eau que tu as apportée au moulin de ceux qui savent saisir chaque occasion de mieux affirmer leurs prérogatives. Ce fut une dissolution bénéfique pour ceux qui attendaient l'averse...

On veut la sortir de sa tranquillité, de son cheminement tranquille et paisible. Minorité silencieuse, si tu sais te taire,

sauras-tu t'exprimer enfin ? Apprendras-tu qu'il y a d'autres collègues ? Perdras-tu de ta « superbe-individualiste », voire égoïste ?

Le SAE/SPN, district de Neuchâtel, pense que désormais on peut « oublier » son existence à certains niveaux. Nous ne voyons plus guère quel fait, quel événement, quelle circonstance pourrait nécessiter qu'on le consulte. La participation, c'est autre chose. « Chacun à sa place, c'est mieux » comme dit Cyprien.

J.-P. Buri.

Commission technique des cours de perfectionnement

Réunie le 22 novembre, cet organe consultatif s'est penché sur le budget 1977. A ce propos, il est réconfortant de constater que malgré la conjoncture actuelle une somme de quelque 110 000 fr. est consacrée aux cours de formation continue.

Les associations organisant des cours continuent de bénéficier de subventions du DIP soit quelque 7000 francs. Encore quelques chiffres : en 1977

- 428 personnes ne prennent aucun cours (400 en 1976) ;
- 342 personnes prennent 1 ou 2 cours (363 en 1976) ;
- 157 personnes prennent plus de 2 cours (127 en 1976).

On constate une certaine fatigue, un certain essoufflement chez nos collègues de première primaire. Pourtant aucun recyclage ne les attend... Laissons leur le temps de respirer !

La section préprofessionnelle semble avoir trouvé sa vitesse de croisière : ses besoins en cours de perfectionnement reste très stable. En deux ans, les chiffres n'ont guère changé :

- 69 ne prennent aucun cours (math. en 1 MP !) (46 en 1975) ;
- 77 prennent 1 à 2 cours (59 en 1975) ;
- 43 prennent plus de 2 cours (49 en 1975).

La SNPP ou Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique fêtera son 50^e anniversaire en 1977. Diverses mani-

festations sont prévues et vous seront communiquées en temps opportun.

La représentante des jardinières d'enfants au Comité central du SAE-SPN a exprimé le vœu que notre association demande officiellement qu'on étudie la possibilité d'ouvrir encore plus les cours de perfectionnement destinés au corps enseignant primaire à leurs collègues jardinières. François Bourquin évoque la fringale fébrile qui saisit nos collègues à chaque circonstance où est évoqué ce concept de perfectionnement. Il rappelle les incidences financières impliquées dans cette « ouverture » dont le principe est accepté. Nous nous permettons de suggérer que la caisse centrale du SAE-SPN pourrait éventuellement prendre à sa charge les frais de déplacement de nos collègues, montant qui charge passablement les comptes du perfectionnement. Il va de soi que seules les collègues affiliées à notre association pourraient bénéficier de cet avantage pour autant que les cours auxquels elles s'inscrivent correspondent à un besoin réel.

Il est rappelé quelques situations... délicates telle que celle de ces parents auxquels une jardinière d'enfant recommandait de retarder l'entrée de leur enfant en 1^{re} primaire parce qu'il était trop faible en math. ou celle où l'on peut voir du matériel réservé au degré primaire 1 (jeux mathématique) utilisé au jardin d'enfant. Nous ne portons pas de jugement mais n'approuvons guère ce bachotage prématuré...

J.-P. Buri.

Tour d'horizon économique neuchâtelois

Quatre journées, quatre démonstrations... efficaces proposées aux enseignants neuchâtelois dans le cadre d'un cours de perfectionnement organisé par « Jeunesse et économie », par son responsable romand, M. Jean-Claude Delaude. Quatre démonstrations orchestrées par M. Hubert Donner et M. Claude Bernouilli, de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, par M. Serge Balmer, président de la direction générale d'Ebauches S. A. à Neuchâtel. D'un domaine général nous passions à l'industrie-clé de notre canton. L'avenir semblerait assuré. Le virage serait pris, à la corde certes mais sans trop de casse, du moins pour cette entreprise qui est déjà opérationnelle dans l'ère électronique.

Au tour des Armourins, de ses 120 000 articles divers, de son système promotionnel offrant à chacun la « chance » d'accéder à la fonction dont il rêve...

Un saut à la Banque Cantonale, une brève visite à son ordinateur dont l'appétit

de papier nous laisse rêveurs, un aperçu de sa gestion, des chiffres, beaucoup de chiffres.

Que de bobines, que de fils. Cortaillod nous câble que tout va assez bien, qu'on se sent en bonne santé et en famille parmi les plombs, les cuivres, les plastiques. MM. Serge Mamie, Clovis Leuba et René Jeanneret nous emmènent dans le monde des syndicats, de leurs préoccupations, de leurs travaux. On évoque Dubied, dans un cadre différent de celui de notre collègue dont l'article paraît dans ce même numéro de l'*« Educateur »*, le capitaine de bateau qui abandonne — parfois — son navire au dernier moment et ne retire aucun bénéfice du naufrage. Les assurances... M. Raymond Wetzel nous expose la complexité de ces institutions indispensables aujourd'hui, dont les bénéfices sont très... calculés.

Quelques heures plus tard, M^{me} Yvette Jaggi, directrice de la Fédération romande des consommatrices nous apprend

que l'un des principaux actionnaires du groupe Maus (Djumbo, Rheinbrücke...) n'est autre que la Winterthur-Assurance. Un tour d'horizon assez gris du commerce de détail dans notre canton.

Que de pommes de terre à... Cressier ! Visite très féconde où l'esprit de famille prédomine également. Enfin le bouquet final. M. le conseiller d'Etat René Meylan nous administre la preuve que notre canton est extrêmement... marginal, du fait entre autres, de notre éloignement du triangle Bâle-Zurich-Soleure. Toute prospérité est provisoire. Souhaitons la même restriction pour la crise actuelle. Pour 1977, nous devrons utiliser toute notre énergie à développer notre imagination, notre génie inventif, à réduire notre individualisme force à certains moments.

Ces quelques lignes ne sont qu'un survol supersonique, voire superthermique de ces quatre journées. Félicitations à leur organisateur ainsi qu'à leur initiateur. En deux ans, si la conjoncture le permet et si les inscriptions sont assez nombreuses.

J.-P. Buri.

Quand les proches de Marie-Chantal se penchent sur le conflit Dubied

Dans le N° 26 de l'*« Educateur »*, vous aviez eu l'occasion d'apprendre la prise de position du Comité central du SAE-SPN quant au conflit Dubied. Diverses réactions nous ont démontré que l'unanimité n'était pas totale dans nos rangs. Je vous propose aujourd'hui de lire le texte que m'a fait parvenir notre collègue Cyprien Calame. Je pense qu'il est tout à fait normal que chacun puisse s'exprimer dans nos colonnes, même si nous ne partageons pas l'opinion de notre collègue.

J.-P. Buri.

La vague a reflué ; comme un rideau, les brumes automnales sont tombées...

Dès lors, est-il opportun, deux mois après la prise de position du CC, de revenir sur cet événement ?

D'aucuns, parmi les membres du SAE de la SPN — expliquons à nos collègues romands que cette abréviation ne représente nullement le degré de viscosité de la nouvelle huile SPN mais de la récente appellation de notre société : le Syndicat autonome des enseignants de la SPN — se posent cette question. Comme le sous-signé. S'il prend néanmoins la plume aujourd'hui, c'est qu'il pense qu'un peu de recul, alors que les passions se sont apaisées, permet de porter un jugement plus serein sur cette grève.

J'aurais désiré que notre CC en fit de même. Son action précipitée l'a conduit, le 27 août, à prendre des décisions hâtives et critiquables.

De quoi s'agissait-il ?

D'un commun accord, employeurs et salariés de Dubied s'en sont remis aux décisions d'un tribunal arbitral pour ré-

soudre leurs différends. La sentence est tombée ; les travailleurs l'ont jugée inacceptable. Ils ont déclenché une grève sauvage qui a touché peu à peu l'ensemble du personnel.

C'était la première fois qu'une telle motivation provoquait un conflit social en Suisse.

Cet arrêt de travail a mis en péril l'existence même de la deuxième entreprise industrielle de notre canton et de ses 1500 salariés.

Devant la gravité de la situation, le Conseil d'Etat est intervenu par le truchement de M. Meylan, chef du Département de l'industrie.

Ce dernier s'est efforcé de trouver un compromis satisfaisant. Il y est finalement parvenu non sans avoir relevé le caractère illégal de cette grève sauvage.

M. Meylan est conseiller d'Etat socialiste. Syndicaliste de cœur, il ne peut être suspecté de « réactionnaire ». J'ajouterais que j'ai siégé avec lui au Conseil général de Neuchâtel. J'ai apprécié, bien que n'étant pas de son bord, son objectivité et son courage politique.

Pourquoi notre Comité central est-il descendu dans l'arène ? Malgré les apparences, je ne suis pas le seul à me poser cette question.

Le SAE a-t-il tourné le dos à la SPN ? Je constate que les préoccupations politico-sociales du CC ont pris le pas sur ses obligations statutaires, qui sont d'ordre professionnel et pédagogique d'abord.

C'est bien là que le bâton blesse...

En se hâtant de voler au secours des grévistes, n'a-t-il pas voulu faucher l'herbe sous les pieds des collègues dissidents, membres du SNEPP-VPOD ? Cette fuite en avant ne serait-elle pas une manière vraiment artificielle de se « dédouaner » aux yeux des travailleurs de DUBIED ? De se faire en quelque sorte pardonner la stabilité de l'emploi de l'enseignant, sa situation relativement privilégiée, ses vacances ?

Collègues, le travailleur manuel n'est pas dupe !

Fils de la terre, j'ai dû travailler de mes mains dès mon enfance. J'ai remué des mètres cubes de béton avec la collaboration d'authentiques travailleurs manuels. Grâce à ces contacts directs, ainsi qu'à ceux que j'entretiens avec des parents d'élèves, j'ai beaucoup appris. Qu'il ait des mains calleuses ou salies par le cambouis, le travailleur ne se laisse pas abuser. Il ne prend pas au sérieux un communiqué comme celui qu'a publié le CC.

Le frère de Marie-Chantal, enseignant

qui a troqué son veston contre un jeansalopettes-col roulé le fait sourire...
Chacun à sa place, c'est mieux.

Le communiqué de presse

Coiffé d'un chapeau signé J.-P. Buri, il a paru dans l'« Educateur » du 10 septembre. On y lit : « Le CC **unanime** a pris position concernant le conflit Dubied. Il a voté à **l'unanimité** le versement d'un montant de Fr. 1000.— tiré du Fonds d'entraide au Comité de soutien des grévistes. »

Collègues neuchâtelois, n'êtes-vous pas impressionnés par cette **unanimité exemplaire**? Depuis bientôt 30 ans de sociétariat, je ne me souviens pas d'une prise de position aussi nette concernant un problème... aussi délicat!

C'est probablement à cause de cette unanimité touchante que le CC n'a pas jugé utile de consulter la base.

Nos représentants au CC ont pris leurs responsabilités. **Comme nous n'avons pas été consultés**, nous devons donc assumer ces responsabilités par délégation.

C'est encore par délégation que nous devons non seulement cautionner une action qualifiée d'illégale par le Conseil d'Etat, mais y participer financièrement !

Je regrette de peiner les auteurs du communiqué de presse en leur signalant qu'il contient une contradiction fondamentale. Qu'on en juge :

« Le CC, faute de connaître tous les éléments de cette grave affaire, ne prétend pas porter un jugement définitif sur les parties en cause. Mais... »

Mais cela n'empêche pas le CC de porter **un jugement définitif** puisqu'il poursuit :

« Mais la mission des enseignants, autant que leur condition de travailleurs leur commandent d'exprimer leur solidarité à l'égard de tous les ouvriers poussés à la grève par de criantes injustices sociales. »

Plus loin :

« Il faut déceler la cause du conflit dans l'absence d'une politique de participation authentique (**sic !**) au sein de l'entreprise. »

Plus loin encore :

« Le CC souligne la responsabilité encourue dans de semblables événements, aussi bien par les pouvoirs qui se bornent à pratiquer l'autoritarisme ou le paternalisme à l'égard de leurs subordonnés », etc. (relire l'« Educateur » N° 26). Comme vous le constatez, la phraséologie utilisée n'a rien à envier aux pamphlets contestataires.

Se taire, se soumettre... ou se débattre ?

Vous connaissez tous, dans votre entourage, des collègues tranquilles, apparem-

ment heureux, qui cheminent paisiblement année après année, à la tête de leur classe, sans jamais avoir d'histoires. Appréciés de tous, ils savent se taire au bon moment, se soumettre lorsqu'on le leur demande.

Ne portent-ils pas en eux les germes de la véritable sagesse?

Malheureusement, je n'ai pas encore atteint cette sérénité de l'âme.

Travaillé par ce conflit de conscience, je n'ai pas eu la sagesse de me taire.

Démocrate, j'ai beaucoup de peine à me soumettre au diktat du CC.

Solidaire des collègues, j'éprouverais de la peine à me démettre. *C. Calame.*

Que se passe-t-il dans les classes spéciales ? (suite)

A la suite de l'article paru dans l'« Educateur » du 27 août 1976, sous ce même titre, des réactions, orales ou écrites, ont été envoyées de Gryon, de Zurich et de la part de collègues neuchâtelois. Les commentaires m'engagent à continuer.

Un autre aspect de nos classes spéciales, qui rejoint les préoccupations de l'enseignement général : le problème des relations « parents-enfants-enseignants ». C'est le sujet d'une conférence de Mme J. Fortunel, inspectrice générale de l'enseignement, à Paris (« Educateur » du 12 novembre 1976).

A ce sujet, dans mon travail, je ressens très fortement les points suivants :

1. Le métier de parents, le plus difficile au monde, celui dont les conséquences sont les plus lourdes, est le seul qui ne nécessite aucun diplôme, aucun apprentissage, aucune préparation d'aucune sorte (cela a déjà été dit).

2. Le fossé entre parents et enseignants est profond et le plus utopiste des contradisants ne pourra me convaincre du contraire !

3. Ce fossé est d'autant mieux mesuré que l'on a essayé honnêtement de le franchir.

4. Pour le ressentir réellement, il suffit de se trouver « à cheval » sur les deux bords, c'est-à-dire : enseignant-père (ou mère) de famille.

5. Une autre condition... souhaitable (!) serait d'avoir eu soi-même un minimum de problèmes avec ses propres enfants... ou de les avoir vécus et surmontés soi-même lors de l'adolescence.

En passant ces étapes, en y laissant successivement convictions, illusions, parti-pris et même souvent une bonne partie de sa peau, alors l'enseignant a quelque chance de se faire comprendre par les familles de ses élèves !

On préconise le dialogue parents-élèves... Peut-on parler de **dialogue** alors que, par exemple, sur les carnets où le maître inscrit les résultats, les progrès ou les régressions, les acquisitions ou les échecs scolaires, il est seul autorisé à s'exprimer ?

Le résultat de l'élève est évalué, mais

non celui du maître... Sommes-nous donc infaillibles?... Ou bien avons-nous tellement peur de ne pas l'être?...

La communication n'est-elle pas souvent ainsi à sens unique? Craignons-nous qu'elle aboutisse à une remise en question? Notre échelle des valeurs est-elle irrévocablement établie? Si les méthodes d'enseignement changent, pourquoi n'évoluerions-nous pas au moins aussi souvent? Cette idée n'est-elle pas à la base de la formation continue ou du perfectionnement pédagogique?

L'enseignant de classe spéciale, plus encore que celui des classes ordinaires, est amené à tenir compte de l'intervention des parents et même à la souhaiter.

Nos élèves reflètent si souvent les difficultés de leurs parents, qu'on ne peut les aider sans en tenir compte, sinon notre travail sera altéré, déformé, parfois même détruit.

Dans les mathématiques modernes, comme dans les traditionnelles, et comme dans la vie, les valeurs de même sens s'additionnent...

Depuis que nous travaillons **avec** les parents, nous avons observé :

1. Les « non-réussites » des enfants sont immédiatement signalées, analysées, déramatisées.

2. Les problèmes familiaux ou sociaux, qui ont toujours des incidences sur le travail scolaire, peuvent être pris en charge immédiatement lorsque cela est nécessaire.

3. L'enfant est sécurisé par la profonde entente entre son maître et sa famille.

4. Lors des visites de classes ou des réunions de parents, ceux-ci se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls en soucis et même que leurs handicaps, ou ceux de leur enfant, ne sont, en comparaison, plus si lourds...

5. Cette collaboration peut aussi être réalisée dans un esprit... gastronomique, en invitant, autour d'une table, parents, inspecteurs, spécialistes, et en attendant ensemble que, du choc des idées (et pourquoi pas des verres?), jaillissent les lumières!

R. Fischer.

LE 32^e CONGRÈS

Le 32^e Congrès de la Société pédagogique jurassienne — le dernier congrès quadriennal à regrouper les enseignants des six districts francophones — s'est déroulé le vendredi 26 novembre à Delémont. Au cinéma Lido, en présence de 450 personnes, le collègue Pierre Ielmi, président du CC sortant, a dirigé l'assemblée administrative. Après avoir salué les nombreux invités et excusé notamment M. Simon Kohler, directeur de la DIP, en voyage à l'étranger, il a présenté le rapport du Comité central qui a été longuement applaudi. L'assemblée a procédé ensuite par acclamation à l'élection du Comité central pour la période 1977-1980 et à celle des délégués à la SPR. Le rapport présidentiel fut précédé de trois allocutions, celles de M. Jean Sommer, chef de service à la DIP, délégué officiel de la DIP ; Hans Perren, président du Comité central de la Société des enseignants bernois ; Jean-Jacques Maspéro, président central de la SPR. Tandis que Hans Perren, très chaleureusement accueilli, disait l'appui total des dirigeants SEB à la SPJ en mutation et remerciait son comité central de son grand travail, Jean-Jacques Maspéro parla de la diversité de la SPR grâce à des sections cantonales au génie propre. L'unité cependant est sauvegardée, et là réside l'essentiel, conclut le président SPR dont l'allocution fit une forte impression.

Nous publions ci-dessous, avec des sous-titres qui sont de notre rédaction, les textes complets du discours de M. Sommer et du rapport du CC présenté par Pierre Ielmi, de même que la liste des membres du futur CC et des délégués à la SPR.

M. Jacques-André Tschoomy, directeur de l'Ecole normale de Delémont, a bien voulu se charger pour sa part de la présentation et de la critique de toute la partie non officielle du congrès. Nous l'en remercions vivement.

B.

Allocution de M. Jean Sommer

CHEF DE SERVICE DIP, DÉLÉGUÉ OFFICIEL DE LA DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vous avez tenu à associer la direction de l'Instruction publique à votre Congrès quadriennal, nouveau signe tangible d'une collaboration constante entre les autorités scolaires et les enseignants.

Il m'échoit donc l'honneur de vous apporter le message de la direction de l'Instruction publique, message de déférante estime qui se veut félicitations et gratitude tout à la fois.

Félicitations d'abord au Comité central de la Société pédagogique jurassienne et à son comité d'organisation du Congrès 1976 qui ont su allier aux problèmes scolaires un programme culturel et récréatif séduisant. En témoignent chœurs d'enfants et d'enseignants aux prestations enchanteresses, conférenciers et autres artistes de valeur à qui vont notre estime et notre admiration.

Message de gratitude aussi à chaque membre du Comité central de la Société pédagogique jurassienne et de ses commissions, qui a assumé, en parallèle, au prix de gros efforts et, partant, d'abnégation, la conduite de sa classe et satisfait aux exigences toujours croissantes d'une institution pédagogique omniprésente qu'est la Société pédagogique jurassienne reconnue comme interlocuteur privilégié

de la direction de l'Instruction publique. Au terme de ces quatre années de travail intense, chacun aura, scrupuleusement, sans doute, dressé un bilan de situation.

Un témoignage de reconnaissance

S'il est vrai que l'esprit imaginatif de l'homme se heurte souvent à la difficulté de modifier certaines structures, il est tout aussi évident que nos diverses conceptions ne nous permettent pas de toujours nous identifier à l'évolution de notre environnement.

Et si, au vu des mutations opérationnelles du moment, l'un ou l'autre problème a suscité certains antagonismes, la volonté de tous ceux qui étaient concernés, de coopérer dans un esprit ouvert et avec les égards mutuels nécessaires, a garanti le succès de l'entreprise. Et c'est dans ces sentiments que la direction de l'Instruction publique — son directeur et ses proches collaborateurs — ont œuvré avec le Comité central de la Société pédagogique jurassienne, et par-delà même, avec vous tous, enseignants, pour le bien de l'école. Cela étant, notre message de-

vient témoignage de reconnaissance à l'adresse de chacun.

Et à présent, et à l'avenir ?

Quelles que puissent être les situations futures dont nous en connaissons d'ores et déjà les tenants mais dont nous ignorons encore les aboutissants, considérant l'œuvre commune entreprise, cette collaboration heureuse et efficace ne peut que se poursuivre, voire s'intensifier.

Un renouveau permanent

L'éducation ne doit-elle pas constamment être renouvelée dans ses objectifs, dans ses contenus et dans ses méthodes, de manière à tenir compte des transformations en cours, des nouveaux problèmes qui surgissent et des perspectives de vie qui attendent les individus impliqués dans les différents niveaux du processus éducatif ?

Dans cette perspective, soyons conscients que nous sommes appelés à connaître de profonds changements, et vous enseignants en particulier, contraints à assumer, au niveau de vos classes, des responsabilités nouvelles, ce qui suppose implicitement de votre part un renouveau permanent.

Cette éducation permanente qui permet d'adoindre à l'équilibre physique et psychique indispensable aux qualités traditionnelles d'intelligence, d'autorité, de sensibilité, d'humanité de l'enseignant, un pouvoir élevé d'adaptation à l'évolution de la société et par-là même, un enrichissement personnel, une ouverture vers des horizons plus larges.

L'école vous en sait gré

Est-il besoin d'ajouter que l'enthousiasme, la foi dans le métier que vous pratiquez, seront pour vous les catalyseurs de toutes les autres qualités !

Et l'école vous en sait gré !

S'agissant d'affrontements d'idées généreuses, de conceptions diverses, ils se résoudront en un sentiment de solidarité dans l'œuvre commune que nous batissons.

Autant de choses qui, dans leur finalité, ne se règlent ni par les lois, ni par le pouvoir, mais par la force de persuasion, l'exemple et l'amour, celui-là que vous et vos pareils de l'enseignement, décelez chez les moins nantis des petits des hommes.

Alors l'école et le pays en grandiront.

Rapport du Comité central de la Société pédagogique jurassienne

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers collègues,

Au mois de décembre 1972, vous confiez la destinée de la SPJ à une nouvelle équipe formée de : M^{me} Yvette Liechti, institutrice, Biel ; Maryvonne Chenal, institutrice, Courfaivre ; MM. Charles Ammann, maître secondaire, Biel ; Samuel Amstutz, maître secondaire, Corgémont ; Jean-Pierre Boegli, maître secondaire, Delémont ; Laurent Froidevaux, instituteur, Les Embois ; Mario Girod, instituteur, Moutier ; Paul Sanglard, instituteur, Porrentruy, et votre serviteur.

Par la suite, le Comité central (CC) devait enregistrer deux mutations :

M^{me} Françoise Doriot, Delémont, présidente de l'Association des maîtresses ménagères, remplaçait M^{me} Chenal qui changeait de district en allant enseigner à Moutier ; M. Michel Huot, maître secondaire, Vicques, remplaçait M. Jean-Pierre Boegli, démissionnaire pour raisons de santé et de surcroît de travail.

Un périlleux honneur

Pour la première fois, le CC/SPJ n'était plus formé de collègues d'un seul district, mais de représentants de l'ensemble des enseignants jurassiens. Cette importante innovation venait à son heure car elle a contribué pour beaucoup au dynamisme et, nous l'espérons, à une certaine sûreté de jugement du groupe.

En plus d'une nouvelle formule, le CC/SPJ avait le périlleux honneur d'éterniser également une nouvelle période de la vie des enseignants : celle du bouleversement.

Il était révolu le temps où, entre deux congrès quadriennaux, temps forts pour la société, votre comité pouvait adopter un rythme de sénateur et expédier les affaires courantes.

Dès l'apparition des programmes romands, tout s'est mis à bouger et il n'est pas prétentieux de dire que jamais un CC/SPJ n'a eu à faire face à autant de problèmes, si soudainement et dans un si court laps de temps.

Reconnaissons-le, la SPJ, dans ses structures d'alors, n'était pas à même de mener à bien autant de tâches délicates et différentes.

Un certain 23 juin

En rester au stade de la commission pédagogique qu'elle était, c'était condamner le corps enseignant jurassien à regarder se construire une école de l'extérieur, en spectateur, et non en acteur. Ce n'est

certainement pas ce rôle que vous auriez aimé jouer. Vous aviez le droit d'être entendus et également écoutés et pas seulement dans le domaine pédagogique. D'ailleurs, la frontière entre la pédagogie et le syndicalisme est souvent difficile à tracer, tant les imbrications sont nombreuses et subtiles. Votre comité était obligé de prendre pas mal de libertés avec les statuts. Nos prédecesseurs au CC/SPJ l'avaient déjà compris puisqu'ils avaient mis sur pied une commission de révision des statuts. Son travail a été mené à chef, après qu'une enquête auprès du corps enseignant lui eut démontré la justesse de ses objectifs. Pour pouvoir appliquer les nouveaux statuts SPJ, il fallait d'abord modifier ceux de la SEB. C'est ce qui a été fait par les articles permettant la régionalisation. Et l'affaire en est restée là. C'est que, dans l'intervalle, était tombé le verdict d'un certain 23 juin.

Statuts ou pas, force était bien au CC de continuer son activité. Nous avons pratiquement eu à assumer seuls, et en toute liberté, l'école romande.

S'imposer comme interlocuteur

La nomination, à la demande du CC/SPJ, par la SEB, d'un secrétaire adjoint de langue française a grandement facilité les choses. Je suis persuadé que jamais nous n'aurions pu venir à bout de nos dossiers sans le concours de notre ami Paul Simon. La SEB, en créant ce poste et en l'offrant pour la moitié à la SPJ, a fait preuve de beaucoup de compréhension et de réalisme. Merci aux dirigeants SEB d'avoir compris nos besoins et d'y avoir répondu. L'intelligence de ces responsables s'est encore manifestée quand ils ont déclaré qu'il était du devoir du syndicat bernois d'aider les Jurassiens à se structurer, quand ils ont admis le partage des biens de la société, quand ils ont suggéré à nos collègues du Jura-Sud de se déterminer dans le cadre des statuts SEB révisés, et à bien d'autres occasions encore. Ils ont prouvé qu'ils n'entendaient pas s'en tenir aux déclarations de principe. Cette intelligence sereine et constructive a été appréciée à sa juste valeur.

Marcel Rychner n'est certainement pas étranger à cet état d'esprit. Au moment où, après vingt ans passés au service de ses collègues enseignants, il prend sa retraite, le CC/SPJ lui exprime ici toute sa reconnaissance, en votre nom. Il avait une qualité aussi rare que précieuse aujourd'hui : celle d'écouter les autres. Cette

qualité, alliée à sa disponibilité d'esprit, a fait qu'il a toujours su comprendre ces Jurassiens, un peu râleurs et pas toujours faciles. Partout où il a passé dans le Jura, il ne laisse que des amis.

Au début de leur activité, le plus grand souci de vos nouveaux dirigeants a été de faire de la SPJ un interlocuteur valable et reconnu. Il fallait qu'on sache qu'ils étaient les porte-parole des enseignants jurassiens et que la SPJ entendait prendre part à l'élaboration de toutes les options fondamentales ayant une répercussion sur notre statut d'enseignant. Cela n'a pas toujours été facile de nous proposer, parfois même de nous imposer comme interlocuteurs.

Soyons unis

Du côté de la SPR, pas de problème ; du côté de la SEB, beaucoup de compréhension et une aide matérielle directe ; du côté de la DIP, au plus haut niveau, quelques malentendus bien vite éliminés. Paradoxalement, c'est au sein de certaines commissions jurassiennes chargées de l'application des programmes romands que nous avons trouvé le plus de méfiance. Notre demande de collaboration n'a pas toujours été comprise comme il l'aurait fallu. Certes, nous ne réclamons rien moins que la participation, mais en contrepartie, nous endossons la responsabilité. Nous avons le droit d'être associés, dès le début, à toute réflexion visant à un changement quelconque qui affectera notre activité ou notre statut. Cette évidence ne l'a pas été pour tout le monde, bien que nous n'ayons d'autre ambition que de nous mêler de ce qui nous regarde.

Autre souci de votre comité : faire prendre conscience à nos membres, à vous, de l'importance du changement en train de s'opérer et de la nécessité qu'il y avait d'y prendre part, une part active. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire : « A quoi bon ? De toute façon, cela ne sert à rien. On ne tiendra pas compte de notre avis. » Ce défaitisme ne mène pas bien loin et masque peut-être une peur des responsabilités. A ceux qui prétendent que nous sommes impuissants, je rappellerai seulement la bataille pour l'année longue que nous avons obtenue contre vents et marées.

Soyons unis, convaincus, décidés et nous obtiendrons gain de cause.

Il faut précéder l'événement

Après le défaitisme, autre grand souci du CC/SPJ : la participation. La SPJ a

besoin d'une septantaine de ses membres pour la représenter un peu partout. Ils ne sont pas faciles à trouver ceux et celles qui veulent bien donner un peu de leur temps et de leurs forces. Ils en ont d'autant plus de mérite qu'ils sont souvent méconnus ou critiqués injustement par ceux qui mettent leurs pantoufles alors que les premiers ouvrent des dossiers ou entament une séance astreignante. Cela ne résout pas la question de la participation de la masse. Nous avons essayé d'intéresser l'ensemble des collègues plus spécialement aux programmes romands, à leur élaboration, à leur expérimentation, à leur évaluation. Les résultats n'ont pas toujours répondu à notre attente. Nous avons tous un sérieux effort à fournir en matière de participation. Beaucoup trop d'entre nous se contentent de jouer les censeurs, a posteriori, alors qu'ils auraient eu la possibilité de s'expliquer lors de l'élaboration des projets. La critique est aisée, l'art difficile, une fois de plus.

Cela nous amène à souligner un point important de la manière de travailler du comité sortant. Partant du principe qu'il faut précéder l'événement et non le suivre, nous avons tout mis en œuvre pour être informés, et à temps. L'information, et l'information en retour, le feed-back des cosmonautes, nous est aussi indispensable qu'aux hôtes des capsules spatiales. Nous avons donc développé nos contacts avec les sections et spécialement avec leurs comités. Nous avons demandé à ce que soient réservées quelques minutes de chaque synode à une information SPJ. A vous de juger si cela a été fait.

Nous avons demandé à nos correspondants à l'« Educateur » et à l'« Ecole bernoise » de développer la rubrique jurassienne, à essayer d'engager le dialogue, à susciter des réactions. La réponse à nos efforts, c'est de vous qu'elle doit venir.

Durant le dernier exercice, nous avons doté la SPJ de deux organismes nouveaux, la commission pédagogique et la commission Croix-Rouge Jeunesse.

Deux organismes nouveaux

Les séances de discussion des programmes de CIRCE I étaient bien revêtues. Nous pensions qu'il en irait de même pour celles de CIRCE II. A la deuxième séance, nous devions nous rendre à l'évidence, et constater que l'intérêt n'y était plus. Il serait intéressant, soit dit en passant, d'en analyser les causes.

Nous avons alors demandé aux sections de désigner quatre membres, deux primaires et deux secondaires, qui accepteraient d'étudier les projets de programmes de 5^e et 6^e années et d'en venir discuter au sein d'une commission que nous avons appelée « commission pédagogique ».

24 collègues ont répondu à cet appel et se sont mis au travail. Au cours des séances, ils apportent non seulement leur avis, mais également celui de leurs collègues de travail, si bien que la synthèse de toutes ces idées reflète probablement l'avis moyen du corps enseignant jurassien.

L'initiative de la création de la commission Croix-Rouge Jeunesse est due à un ancien collègue, James Christe, autrefois instituteur à St-Brais, actuellement secrétaire romand de la CR Jeunesse à Lausanne, cette branche cadette de la CR étant en partie chargée de l'organisation de la vente du mimosa en Suisse romande. Faute d'organisation, les bénéfices de cette vente étaient remis aux vendeurs eux-mêmes, la plupart du temps des collègues. L'utilisation qu'ils faisaient de ces quelques francs, pour judicieuse qu'elle fût, ne correspondait pas toujours avec les buts de l'organisation et la modicité des sommes ne permettait pas d'action véritablement valable.

Les fonds récoltés sont maintenant gérés par la nouvelle commission. Les vendeurs peuvent retirer, comme avant, le produit de leur dévouement. Mais ils peuvent aussi l'abandonner au profit de la caisse centrale, soit demander une augmentation de leur part. Avec le solde, la commission peut entreprendre des actions de plus grandes envergures.

Bien qu'elle en soit à ses années de rodage, la commission CR Jeunesse a déjà fait preuve d'un beau dynamisme et secouru bien des misères.

La SPJ, qu'est-ce que c'est ?

La SPJ, qu'est-ce que c'est ?

A quoi sert-elle ?

Ce sont des questions que beaucoup d'entre vous se posent.

La SPJ, c'est d'abord quelques collègues qui sont attentifs à tout ce qui peut vous concerner, à tout ce qui peut influencer votre action pédagogique et votre statut, à la recherche de solutions optimales pour vous, pour votre confort moral, professionnel et matériel, quitte à y sacrifier le leur, de confort. Ils ont à l'esprit une priorité absolue : le bien des enfants qui nous sont confiés. Et croyez-moi, cette exigence est difficile à satisfaire, les intérêts des enseignants ne correspondent pas toujours forcément avec ceux des enseignés.

C'est dans cet esprit que nous avons examiné tous les programmes romands, toutes les lois, décrets, ordonnances et autres joyeusetés cantonales nous concernant, que nous avons donné notre avis sur la formation des maîtres de demain, sur l'école secondaire de demain, sur la prolongation de la formation des

enseignants primaires, sur le recyclage, la formation continue, les statuts SPR, les statuts SEB, les statuts de KOSLO. Nous avons collaboré à une centaine de commissions, groupes de travail ou de réflexion traitant d'autant de problèmes différents.

Si, pour certains, cette énumération n'est qu'une suite de mots, pour les membres du CC et des commissions, ce sont des milliers de pages de dossiers ou de rapports et pas toujours écrits en français, et pas toujours folichons. Ce sont des centaines d'heures de train ou de voiture, des centaines d'heures de séances, des centaines d'heures de réflexion personnelle.

Je dois vous avouer que, contemplant, en pensée, le panorama de nos activités, j'en viens à m'étonner des résultats obtenus, en fonction du petit nombre d'engagés. A part les membres du comité et plus spécialement votre serviteur, personne parmi nous ne peut se faire une idée de l'ampleur de la tâche assumée par la SPJ. Le malheur est que vous soyez obligés de me croire sur parole, les résultats n'apparaissant que partiellement et épisodiquement, au grand jour.

Promouvoir l'école

Pendant deux ans, nous avons participé aux travaux de la commission pour l'étude des structures. C'est celle-là même dont vous aviez demandé la nomination au Congrès de Biel, en 1972, à propos du rapport « Changer l'Ecole ». Ses travaux sont terminés et rendus publics ces jours-ci. Vous aurez l'occasion d'en discuter et d'en apprécier la portée. Une fois de plus les nostalgiques du passé, les adversaires du changement auront l'occasion de faire valoir leurs arguments. Mais qu'ils ne s'y trompent pas : l'école est en mutation, aussi bien dans le contenu de ses programmes que dans ses structures. Trop longtemps, les spécialistes que nous sommes ont fait de l'école leur chasse gardée. Il est temps de se rendre à l'évidence : l'école est aussi l'affaire des parents et des élèves. Les gens réclament, avec raison, la participation et le changement. Certaines injustices du système sont trop criantes pour que ses jours ne soient pas comptés.

C'est une des premières tâches d'une association comme la nôtre que de promouvoir l'école. Cette promotion passe aussi par une réforme des structures. Nous devons y souscrire, même si nous ne sommes pas tous ou entièrement d'accord. Et puis, ne nous faisons pas trop d'illusions : avec ou sans nous, la réforme des structures est au bout de la réflexion dont l'école est l'objet, dans presque tous les milieux.

Lausanne, la Mecque de la coordination romande ?

J'ai évoqué tout à l'heure nos relations avec la SPR. Une analyse par trop hâtive, un manque évident d'information ont fait dire à d'aucuns que les programmes romands étaient genevois. Tous nos représentants aux sous-commissions de CIRCE I et II savent bien qu'il n'en est rien. Les programmes romands ne sont pas plus genevois que fribourgeois ou jurassiens : ils sont originaux, ils sont véritablement romands.

Plusieurs critiquent également notre attitude face à l'Association faîtière romande, allant jusqu'à dire que nous y sommes inféodés et que nous sommes les avocats de la SPR dans le Jura. C'est bien plutôt du contraire qu'il s'agit. Encore dernièrement nous sommes intervenus très fermement pour que soient préservés les intérêts des Jurassiens. Lausanne étant en passe de devenir la Mecque de la coordination romande, il y a un danger certain pour que les « cousins éloignés » que nous sommes n'y trouvent pas leur compte et soient un tant soit peu oubliés. Votre comité est parfaitement conscient du danger et veille au grain. Cela n'empêche pas la cordialité de régner dans nos relations avec la SPR.

La pléthora

Actuellement la question qui nous préoccupe tous est certainement la pléthora.

Deux trains de circonstances, indépendants l'un de l'autre, marchant à la même vitesse sur des voies parfaitement convergentes, ont amené les matériaux nécessaires à la fabrication de la plus belle pléthora d'enseignants jamais connue.

Le premier était chargé d'éléments pratiquement tous reconnaissables, analysables et aux conséquences prévisibles :

- la baisse de la natalité amorcée en 1965 ;
- le rajeunissement du corps enseignant ;
- la plus grande attractivité de la profession d'enseignant du fait de la revalorisation des traitements ;
- la diminution du nombre des départs de la profession ;
- l'augmentation du nombre des enseignants revenant à leur première activité ;
- la diminution du nombre de dédoublements de classes, l'effectif moyen étant prêt à atteindre son plancher et ne pouvant tendre à zéro.

Les éléments du second train étaient

plus difficilement identifiables et souvent échappaient à tout contrôle. Je pense à la récession économique avec comme conséquence première pour l'école le départ des ouvriers étrangers et de leurs enfants.

C'est ainsi que la pléthora nous est tombée dessus si soudainement qu'elle nous a trouvés démunis de moyens de la pallier vraiment. Nous avons d'ailleurs la conviction qu'il n'y a pas de remèdes vérifiables, mais seulement des palliatifs.

Avec la SEB, avec la DIP, nous avons longuement discuté des moyens de lutter contre le chômage, mais toutes les mesures préconisées par la DIP et ratifiées par le gouvernement n'ont pas rencontré l'agrément du CC, ni celui de la SEB.

Il apparaît trop clairement que c'est le corps enseignant qui fera les frais de l'opération, alors que les responsables d'une mauvaise planification, pour autant qu'il y en ait eu, ne seront pas touchés et pourront de la sorte se donner bonne conscience vis-à-vis d'eux-mêmes et des collègues sans place. Les enfants également auront beaucoup à perdre de l'applications de certaines décisions, tant il est vrai que les moyennes arithmétiques n'ont rien à voir avec la réalité des classes. Certains calculs de ce genre à propos de l'année longue devraient nous rendre prudents.

Un congrès un peu particulier

Pour terminer, j'aimerais revenir sur les raisons de ce congrès un peu particulier, amputé qu'il est de son étude pédagogique traditionnelle et statutaire. Entre l'aventure et le réalisme, votre comité a depuis longtemps fait son choix. C'est ce qui l'a amené à faire au Comité général la proposition d'abandonner l'étude d'un rapport pédagogique. Un rapport de ce genre ne se décide pas quelques semaines avant un congrès. Nous devions nous déterminer en septembre 1974. Le Jura était alors en pleine ébullition politique. On pouvait raisonnablement admettre que les tensions nées des événements que vous savez ne se relâchaient pas de si tôt. Je crois que les faits nous ont donné raison. Il était à craindre que cette fièvre apparaisse également lors de l'élaboration puis de la discussion du rapport, ce qui n'aurait fait qu'agrandir le fossé. Le Comité général nous a suivis dans nos conclusions et les assemblées synodales également.

Des solutions pour l'avenir

En plus, nous avons proposé des solutions pour l'avenir. Ce n'est certes pas de la gaieté de cœur que nous avons opté pour le partage de la SPJ. Ce sont les évidences

politiques qui nous y ont contraints. Malgré tous les liens qui nous unissent, tissés lors de nos études, dans le travail et la réflexion en commun, au sein des divers groupements d'enseignants, essayer de maintenir une SPJ par-dessus une frontière cantonale, une SPJ ayant affaire à deux gouvernements, à deux styles d'action et de pensée était, de l'avis de votre comité, une utopie. Le Comité général l'a admis et vous aussi en ratifiant notre choix.

Vous avez également admis de continuer nos relations à un niveau à déterminer. C'est dans la perspective de la sauvegarde de ces contacts futurs et indispensables que nous avons pensé qu'il valait mieux éviter toute discussion, fût-elle pédagogique. Le temps de la séparation effective approchant, essayons de prendre des routes différentes en gardant notre sérénité, notre compréhension mutuelle, notre amitié.

Il faut dire merci

Et maintenant, il me reste à dire merci. Non pas comme un des devoirs de ma charge, mais véritablement du fond du cœur. Merci aux membres du comité sortant. Je ne saurai jamais assez dire combien leur collaboration fut généreuse, efficace, désintéressée et réconfortante. Mes chers collègues, vous leur devez beaucoup, beaucoup plus que vous ne le pensez. On dit qu'à l'impossible nul n'est tenu. Pendant quatre ans, ils ont banni le mot « impossible » de leur vocabulaire.

Merci à Paul Simon, notre secrétaire, dont la disponibilité ne connaît ni les dimanches, ni les jours de congé.

Merci à nos deux correspondants à l'« Educateur » et à l'« Ecole bernoise ». Ceux qui détiennent les moyens d'information jouent un rôle prépondérant. Ils ont su se tenir à la hauteur de leur tâche. Merci aux collègues qui ont travaillé un peu partout : dans les commissions CIRCE, du Centre de perfectionnement, de la DIP, de la SPR, de la SEB, à la commission pédagogique.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui, obscurs et sans grade, ont œuvré sous le sigle SPJ, au mieux-être de notre corporation et au changement de l'école. Ce sont ceux-là les véritables artisans d'une certaine réussite de la SPJ et de l'audience qu'elle s'est acquise un peu partout.

Merci à Georges Cramatte, pendant 20 ans animateur du Centre d'information pédagogique. Merci et bon vent à Georges Varin et à son équipe qui ont repris le flambeau.

Sur mon chemin, j'ai rencontré beaucoup de gens bien disposés à l'égard de notre société, qui nous ont compris et

aidés. Je pense au directeur de l'Instruction publique, à ses collaborateurs, aux dirigeants de la SEB, à mes collègues présidents des Sociétés pédagogiques romandes et cantonales, aux présidents des synodes, au directeur du Centre de perfectionnement. Et j'en oublie. Que ceux-là veuillent bien, une dernière fois, faire preuve d'indulgence à mon égard.

A tous ceux dont je ne me souviens pas du nom et qui ont passé, l'espace d'un instant, dans ma vie de président, avec un encouragement, un sourire, un conseil, une critique, je dis ma reconnaissance.

Enfin chers collègues, merci à vous toutes et à vous tous :

— qui participez à la vie de votre société, selon vos possibilités ;

— qui faites votre métier au plus près de votre conscience ;

— qui prenez vos décisions en fonction des gosses de ce pays.

Vous êtes l'image de marque de la SPJ, celle que votre président a été fier de montrer et pour laquelle il s'est battu pendant quatre ans.

*Le président SPJ :
Pierre Ielmi.*

A la fin de l'assemblée générale, la SPJ a manifesté de manière tangible sa reconnaissance au président sortant en lui remettant une magnifique châsse jurassienne, et en offrant à son épouse une gerbe de fleurs. C'est Paul Sanglard qui, au nom du comité, fit l'éloge de Pierre Ielmi, un président efficace et ayant su très vite faire de la SPJ un organisme écouté aussi bien auprès de la DIP que dans de larges milieux.

Liste des invités

Assemblée administrative

M. Jean Sommer, chef de service, délégué officiel de la DIP.

M. Hans Perren, président de la Société des enseignants bernois.

M. J.-J. Maspéro, président de la Société pédagogique romande.

M. André Biedermann, conseiller municipal, chef du Service des écoles.

M. l'abbé Yves Prongué, révérend curé de Delémont.

M. le pasteur Pierre Balmer.

M. Marcel Rychner, ancien secrétaire central de la SEB.

M. Henri Reber, ancien président de la SPJ.

Mme Hélène Gilliard, représentante de la Société pédagogique vaudoise.

Mme Liliane Urben, vice-présidente de la Société pédagogique genevoise.

M. Claude Oberson, président de la Société pédagogique fribourgeoise.

Mme Ginette Sauvain, expert.

M. Maurice Villard, inspecteur des écoles secondaires.

M. Etienne Berger, inspecteur des écoles professionnelles.

M. Charles Moritz, inspecteur des écoles primaires du XVI^e arrondissement.

M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement.

M. Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy,

M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'Ecole normale d'institutrices de Delémont.

M. Louis Perret, directeur du Gymnase français de Bienne.

M. Alphonse Widmer, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy.

M. Edmond Guéniat, directeur de l'école normale d'instituteurs, retraité.

Mme Lucie Braun, présidente de l'Association des jardinières d'enfants du Jura.

Mme Françoise Doriot, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères.

Mme Elisabeth Metthez, présidente de la section jurassienne des maîtres-ses d'ouvrages.

Mme Violaine Némitz, présidente de la section de Moutier de la SEB.

M. Gilbert Wisard, président de la section de Courtelary de la SEB.

M. François Beucler, président de la section des Franches-Montagnes de la SEB.

M. Pierre Migy, vice-président de la section de Porrentruy de la SEB.

M. Francis Theurillat, président de la section de Delémont de la SEB.

Comité central SPJ

1977-1980

Porrentruy (section directrice)

Marc-Alain Berberat, directeur de l'EN d'instituteurs, Porrentruy

René Balmer, instituteur, Courgenay

Jean-Jacques Farine, instituteur, Cornol

Bienne - La Neuveville

Michael Wallis, instituteur, Bienne

Courtelary

Thierry Périnat, instituteur, Saint-Imier

Delémont

Michel Huot, maître secondaire, Vicques

Franches-Montagnes

Michel Chételat, instituteur, Les Pommerats

Moutier

Priscilla Simon, institutrice, Moutier

Comité sortant

Françoise Doriot, maîtresse ménagère, Delémont

Délégués SPJ à la SPR

Bienne - La Neuveville

Arianne Boillat, institutrice, Bienne

Jean-Claude Serquet, instituteur, Bienne

Courtelary

Maurice Barraud, instituteur, Renan

Nelly Kroepfli, institutrice, Saint-Imier

Delémont

Vincent Bréchet, instituteur, Montsevelier

Michel Gury, instituteur, Vicques

Franches-Montagnes

Jean-Marie Aubry, instituteur, Goumois

René Girardin, maître secondaire, Saignelégier

Moutier

Danièle Grosjean, institutrice, Bévilard

Christiane Rohre, institutrice, Tavannes

Porrentruy

Gérard Chiquet, instituteur, Porrentruy

Claude Juillerat, instituteur, Porrentruy

Le Congrès s'amuse

C'est un programme de détente que le comité d'organisation du 32^e Congrès SPJ a offert à ses hôtes. En effet, compte tenu de la situation politique actuelle et des voies désormais divergentes que vont prendre les sections du Nord et celles du Sud, le Comité SPJ avait pris la décision de renoncer à la mise à l'étude d'un thème pédagogique commun. Dès lors, le comité d'organisation et son président, M. Abel Babey, remarquable organisateur, avaient pris le soin d'imaginer un programme récréatif de qualité.

Un congrès pédagogique sans thème pédagogique

Le 32^e et dernier Congrès de la SPJ n'aura donc suscité ni débat ni vote à contenu pédagogique. On peut le regretter. Il serait inéquitable toutefois de se saisir de ce prétexte et d'accuser la SPJ de se désintéresser de la pédagogie. Au contraire. Depuis quelques années, la SPJ s'est créée ses lettres de noblesse. Elle participe à tous les efforts de réforme. Elle est présente partout. Elle a imposé son image. À son 32^e Congrès, même sans étude pédagogique, la SPJ peut être fière : elle est reconnue par la DIP en tant qu'interlocuteur privilégié.

Et pour notre part, nous avons apprécié que les enseignants se rencontrent dans la détente et l'amitié. À l'heure des réformes et de la coordination, les occasions de réunions de travail sont nombreuses. Trop nombreuses pour certains. « Les héros sont fatigués », a-t-on dit. Les héros, vendredi 26 novembre dernier, n'étaient plus fatigués ; ils appréciaient le programme de détente qui leur était offert. L'après-midi, au cinéma Lido, ils étaient 450. En soirée, au « Caf'conç », ils étaient plus de 250.

Le congrès

L'assemblée administrative statutaire s'est déroulée au cinéma Lido, à 16 h. Cette réunion était encadrée d'un programme de très grande qualité, que présenta le président du comité d'organisation, M. Abel Babey. Le chœur d'enfants **Les Coccinelles**, de Courrendlin, dirigé par M. Etienne Joliat, directeur de l'école secondaire, ravit le public. Empruntant une partie de son répertoire au compositeur Paul Flückiger — présent dans la salle — s'inspirant également de la manière des Petits chanteurs de Porrentruy, M. Etienne Joliat est arrivé à modeler l'un des meilleurs choeurs d'enfants de notre pays.

Nova Friburgo, tel était le thème de la conférence donnée par M. Martin Nicoulin, Dr ès lettres, Jurassien de Chevenez.

Seul face à un immense auditoire, en une langue particulièrement châtiée, M. Nicoulin conquit son public en l'emmenant sur les traces de quelque 500 Jurassiens qui, en 1819, avec 1500 autres Confédérés, gagnèrent le Brésil pour y fonder une ville nouvelle : Nova Friburgo. Ce fut une conférence brillante. Le public se sentit concerné, car il retrouvait une page d'histoire de ses ancêtres. Or, tout ce qui concerne son histoire passionne désormais le Jurassien.

Forte de plus de cent membres, la **Chorale des enseignantes du Jura**, renforcée par les étudiants de la classe supérieure de l'Ecole normale de Delémont, a présenté un programme très riche d'œuvres classiques et contemporaines. La densité de la chorale dirigée par M. Henri Monnerat, professeur à l'école normale, s'est particulièrement mise en évidence dans les chants de Moravie, d'Anton Dvorak, en version originale tchèque avec accompagnement au piano de Gérard Kummer. Ce concert mit un terme à une assemblée peut-être un peu longue, certainement plus longue que ne l'avaient prévu les organisateurs. Mais cette assemblée avait été enrichie d'un programme tout particulièrement apprécié des congressistes.

Le soir, ce fut la rencontre autour d'une des tables des vingt restaurants delémontains recommandés par l'organisateur. À 22 h., commençait la soirée « Caf'conç ».

La soirée « Caf'conç »

La salle St-Georges — fonts baptismaux de la future Constitution jurassienne — était transformée en « Caf'conç » vendredi soir 26 novembre 1976. La soirée avait été très minutieusement préparée afin que l'accueil le plus agréable soit réservé aux enseignants de tout le Jura, de Boncourt à La Neuveville. L'enjeu était risqué. En effet, les soirées des congrès précédents n'avaient pas réussi à réunir plus de trente à quarante invités. Or, plus de deux cent cinquante enseignants se sont retrouvés vendredi soir. Cette réponse est certainement le plus bel éloge adressé aux organisateurs delémontains.

René Quellet ouvrit la soirée de manière absolument spectaculaire. Bien que salué par la critique européenne comme l'un des meilleurs mimes de sa génération, René Quellet avait peur avant le spectacle : il craignait un public trop homogène, et de nature critique par profession. Surtout, il savait que le public était venu autant pour une soirée de rencontre amicale que pour lui-même. Le succès fut total. Maniant la moquerie gentille —

parce que faite de clichés — à l'égard du corps enseignant, René Quellet offrit un panorama éblouissant de son métier.

Pour notre part, nous aimons le mime à l'état pur. L'accompagnement verbal de **MIME AND CO** est un surplus non nécessaire. Gênant même. Mais Quellet nous a dit apprécier cette nouvelle forme de spectacle. Il est vrai qu'il s'en dégage une légèreté certaine et le public lui fit fête. Ce fut un succès total. Bravo donc à René Quellet.

Alain Surdez, un magicien différent, est un jeune prestidigitateur au talent qui s'affirme remarquable, et de plus en plus assuré. Les enseignants, à cette heure avancée de la nuit, étaient ravis. **Marie-José Prince**, jeune femme élégante et sensible, artiste confirmée, chanta très tard dans la nuit, de sa voix grave, les œuvres poétiques de Jacqueline Dulac, Griboille et Alice Dona. Toute la nuit, avec **Gérard Kummer** et son mellotron-homme-orchestre, elle mena un bal comme on n'en avait jamais plus vu depuis plusieurs congrès.

Le 32^e Congrès de la SPJ sera sans doute le dernier. Avec regrets pour beaucoup. Certes. Mais ce fut un congrès de détente et de qualité. Plusieurs s'en souviendront. *Jacques-A. Tschoomy.*

Le système

Il est frappant de constater combien l'attitude de certains parents — et non des moindres ! — se transforme d'une manière aussi soudaine que radicale dès que leur progéniture a franchi le seuil de l'école secondaire. Vous les avez connus vigilants quant à l'avancement des programmes, critiques vis-à-vis des méthodes, revendicateurs à l'égard des horaires et de l'occupation du temps des écoliers, sévères et exigeants au sujet du comportement des instituteurs.

Et, tout à coup, vous les retrouvez absolument muets, merveilleusement dociles, parfois même pitoyablement serviles en face de l'Ecole. Tout se trouve soudain juste et bon, nécessaire et opportun. Finies, les contestations passionnées ! Finie, la remise en question de l'Institution !

C'est qu'ici, ils l'ont compris — et ils vous l'avoueront plus tard, bien plus tard — l'enfant joue son Avenir ! C'est qu'ici, on a le redoutable pouvoir de la sélection, on a la faculté d'éliminer ! Tant de carrières n'ont tenu qu'à ce malheureux demi-point qu'un jour il a fallu... arracher. Tant de carrières se sont vues brisées pour ce quart de point qu'un jour on n'a pas jugé bon d'accorder. Alors, si-

lence ! Qu'importe, à présent, le flacon !
Pauvre professeur, maître et juge !

Heureux instituteur, qui en a tôt fini avec ces pauvres diables à qui leur père a dit un jour : « Tu seras médecin, mon fils ! » Débarrassé du souci d'assurer des carrières, dut-il ainsi sacrifier son prestige et son confort, il peut se consacrer uniquement à former des hommes, des hommes qui, demain, seront heureux d'un sort qu'ils auront choisi eux-mêmes.

Père Plex.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

... cette émouvante lettre publiée dans le numéro de décembre du « Bulletin paroissial catholique de la Suisse romande ». Elle émane du R.P. Raymond Bréchet, aumônier au Cottolengo de Turin. Le rédacteur jurassien à l'« Educateur » voudrait voir dans ces lignes le plus beau des messages de Noël.

B.

« Cinquante et un oligophrènes ou « Bons Enfants » : les changer, leur donner à manger, les promener, les changer, les mettre au lit, les border, un bec pour dormir... C'est le travail habituel. Je me sens heureux. Pas de problèmes métaphysiques, un retour à l'essentiel, c'est-à-dire à l'amour. En effet, vu depuis Alfredo qui ne sait pas dire autre chose que « papa », « mamma » et « ciao », mais qui sait tendre vers vous son visage de petit garçon vieilli avec son plus beau sourire, tout en prenant très délicatement votre barbe — la mienne, bien sûr — vu depuis Alfredo, le monde se réduit à l'amour. Le reste ? La TV va trop vite pour qu'il suive même l'heure des enfants ; l'actualité, n'en parlons pas ; la musique, je crois qu'elle se réduit à un Ave Maria de Lourdes éructé d'une voix plutôt éraillée. Mais il y a les autres. Il y a vous, quand il vient vous prendre par la main pour vous conduire faire quelques pas dans le corridor. Mais pas plus loin. Sans vous, il perd toute assurance. Bref, ce sont les « Bons Enfants » qui nous enrichissent de leur pauvreté et elle contient la vraie richesse. Ce n'est pas nous, avec nos soins. Nous ne sommes que leurs serviteurs, car c'est bien vrai que le Serviteur souffrant qui n'a plus apparence humaine vit et souffre sa passion en eux. »

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Une journée SPF très attendue

Il s'agit de la réunion statutaire annuelle des délégués à la SPF. Depuis plusieurs mois, le comité avait émis le vœu de pouvoir organiser cette importante « Journée SPF » étalée sur une journée entière. L'organe central aurait souhaité pouvoir réunir l'ensemble de ses membres en lui consacrant l'une des demi-journées. C'est la première version qui reçut finalement l'agrément du DIP. Toutefois, pour une prochaine fois, la seconde éventualité n'est pas écartée pour autant. Publiée deux fois dans l'« Educateur » et convoquée à titre individuel, l'assemblée des quelque 60 délégués tint ses assises le 14 novembre dernier à la salle de la Grenette à Fribourg en présence des personnalités invitées : M. Maillard, chef de service qui excusa l'absence de M. le conseiller d'Etat Aebischer ; le souriant président de la SPR, M. J.-J. Maspéro ; M. Collaud, représentant de la Conférence des inspecteurs. Retenu par une séance du Grand Conseil, M. le syndic Nussbaumer exprimait par écrit, le lendemain, son regret de n'avoir pu répondre à l'invitation.

Les moments administratifs de l'AD

a) **bienvenue, remerciements et vœux** exprimés par le président Claude Oberson, souhaitant des discussions nourries, positives et succinctes. Ce souhait fut largement exaucé, cependant pas au détriment des idées émises en cours de séance ;

b) **le procès-verbal** de l'assemblée de Châtel, exact reflet des délibérations de l'an dernier, dont l'assemblée dispense l'auteur d'en donner lecture ;

c) **la lecture des comptes** présentés par Bernard Perritaz dans son style expéditif habituel. Situation saine de la caisse qui se solda par un modeste bénéfice comme ce fut le cas déjà l'année dernière. La SPF apprécie d'autant plus ce résultat qu'il la libère de son ancienne dépendance à l'égard de l'Association cantonale qui avait dû auparavant prendre à sa charge l'une ou l'autre situation déficitaire.

La préoccupation de pouvoir « tourner » n'est toutefois pas un stimulant au plein exercice de l'activité. Une grande bonne volonté rencontrée au sein du Comité cantonal en face des nombreuses tâches qu'elle s'est efforcée d'assumer. Pas toujours possible de multiplier les séances ;

d) **rapport de vérification** lu par M. Chassot, président de la section de Fribourg-Ville ;

e) **approbation unanime** par l'assemblée des commentaires du caissier, des prévisions prudentes inscrites au budget et de l'augmentation de cotisation se chiffrant par 5 fr. ;

f) **élection d'un suppléant-vérificateur** en la personne de M^{me} Farine-Droz.

Rapport du président

Le bilan présenté par Claude Oberson est nettement positif et encourageant ; comme en politique, il traduit l'art du possible. Il relève entre autres :

1. la démission de M^{mes} Marinette Barby, Catherine Emery et Bernadette Droz devenue M^{me} Farine ; leur remplacement par M^{les} Myriam Wicht, Myriam Sapin et Marie Perriard, à Rue ;

2. rappelle les séances organisées en vue de l'examen des programmes de 5e-6e, souligne la difficulté de réaliser un accord satisfaisant sur les propositions établies par des « spécialistes ». Un fossé parfois sépare leurs vues avec les possibilités de réalisation pratique ;

3. relève que MM. Berset et Beaud ont été désignés à la commission pour l'allemand. Deux personnes par discipline ont été affectées à l'élaboration des épreuves communes soumises aux classes. Au sujet des sous-commissions à CIRCE II, souligne la nécessité de former au préalable des enseignants lors de l'introduction d'une nouveauté ;

4. reste à désigner deux représentants pour la rédaction du rapport « Congrès 78 » qui se tiendra à Fribourg, rassemblement qu'on prend très au sérieux. Les rédacteurs ne courront cependant pas les rues ;

5. adresse un appel pressant pour le remplacement du chroniqueur fribourgeois actuel (un retraité) qu'il remercie pour son travail et sa disponibilité ;

6. fait allusion à la création au sein de la SPR d'un poste à plein temps : président ou secrétaire général ;

7. évoque la question posée au sujet d'une enquête au titre de l'Orientation nouvelle au sein de la grande SPR ;

8. remercie vivement M. Maillard pour sa bienveillance éprouvée et sa sollicitude à l'égard de la SPF qui lui est redevable de ses conseils et de l'appui tangible du DIP énoncé au cours de l'assemblée,

lequel fut accepté par un vote majoritaire. Gratitude de la part de la SPF envers le conseiller d'Etat M. Aebischer dont l'attitude a rendu possible la réunion de ce jour.

Rapports des sections...

qui soulignent leur activité réalisée en 1975-1976. Activité bénéfique s'il en est.

a) **Gruyère** : cours organisés par la section hors de classe comme l'ont fait les autres sections. Cours de dessin, enseignement du français, enseignement de la rédaction, emploi des moyens audiovisuels par Lujsoni. Cours très fréquentés. Enonce les propositions pour la présente année ;

b) **Sarine-Campagne** : cours à option, rédaction selon la méthode Nussbaum, lecture en 1^{re} année, math en 3^e année, grammaire. Le cours de dessin n'a pu avoir lieu : maladie du moniteur ;

c) **Broye** : cours de lecture 2^e année et élaboration d'une méthode, travaux manuels divisés en 3 groupes, cours de musique et chant en 2 groupes donnés à 5 moniteurs qui l'ont dispensé à des groupes plus nombreux. Temps hors de la classe ;

d) **Glâne et Veveyse** : cours de formation continue, activités créatrices, étude du milieu et de l'environnement, expression écrite, dessin, échanges de procédés et de méthodes par groupes, bibliothèque scolaire. Enonce les activités futures ;

e) **Fribourg-Ville** : apprentissage de la lecture en 1^{re} année, math. 1 fois par semaine, environnement, conférence Perrenoud, marche botanique, séances de culture pour élèves au moyen de concerts. Plusieurs cours sont prévus pour cette année ;

f) **classes enfantines** : séances d'information dans plusieurs communes en vue de l'ouverture de telles classes, dossiers envoyés aux autorités communales, participé à l'examen du fichier romand préscolaire, groupes de travail avec l'inspectrice.

Moments délibératifs

a) **poste à plein temps à la SPR**. Orientation donnée sur cette question qu'on dit inéluctable à brève échéance, création qui s'avère nécessaire afin de permettre à la SPR de faire face aux très nombreuses tâches et travaux qui constituent le lot très lourd de ses attributions. Donc : président permanent ou secrétaire général à plein temps. M. Maspéro développe succinctement ce projet important ;

b) **orientation nouvelle**. Exposé approfondi de la part de Myriam Sapin, déléguée fribourgeoise à la commission romande de l'ON. Intervention pouvant se

résumer par les considérations suivantes en ce qui concerne la SPF :

1. syndicalisation refusée ;
2. option pour la forme du syndicat indépendant ;
3. affiliation à l'USS : sur 109 répondants 55 refusent.

En résumé, l'AD apprend que la commission romande ON est animée du souci de préserver l'unité de la SPR. A ce sujet, lire le rapport qui paraîtra dans l'*« Educateur »*.

Divers

Vigoureux plaidoyer de M. Maillard pour le soutien à la SPR, pour la contribution que doit lui apporter la SPF, déplorant qu'un vent aigrelet lui paraisse souffler sur la SPR. Demande que la SPF fournit des analyses pertinentes sur les programmes, invite les maîtres délégués à se montrer résolus et persuasifs au sein des c. romandes. Regrette que les efforts de coordination soient parfois battus en brèche. Invite les délégués à se serrer les coudes, souligne le besoin de vérité et de faits positifs en insistant sur la nécessité de communiquer au DIP les cours prévus ou souhaités. Félicitations au dynamique M. Maspéro, mot de gratitude et vœux au chroniqueur fribourgeois démissionnaire.

Au cours des discussions intervenues, on eut le plaisir d'entendre des déclarations remarquables de bon sens de quelques délégués, des prises de position solides.

ment étayées qui traduisent le sérieux d'une fraction importante du corps enseignant et qui engagent à la confiance.

Repas en commun

précédé de l'apéritif offert par la Ville de Fribourg. La plus grande partie des délégués ont accepté spontanément de rester ensemble pour le dîner et d'y goûter la joie de fructueux échanges de pensées et de souvenirs.

Conférence Christophe Baroni

Tous les auditeurs ont entendu dans un silence significatif, avec un sentiment d'admiration le vivant exposé suggéré à la SPF par son auteur sur une question d'une importance capitale, selon le thème « Comment l'enseignant peut-il bénéficier des découvertes de la psychanalyse pour mieux comprendre ses élèves ? » Malgré les nombreuses notes prises, le chroniqueur est impuissant à cerner un tel sujet, lequel aura certainement éveillé auprès de ses auditeurs fort attentifs un sursaut intérieur en faveur, de leur part, d'une meilleure compréhension des états d'âme de l'enfant.

Au demeurant, une « Journée SPF » qui a pleinement répondu à son attente et qui contribuera à l'affirmation des positions acquises par elle. Souhaitons-lui de nouveaux progrès et le rayonnement que lui vaudra la confiance de ses membres et des autorités.

C.

A l'écoute du comité SPF

En marge de l'AD du 14 novembre

Sans désemparer, le comité a repris le 24 novembre le cycle de ses rencontres mensuelles. Son activité ne saurait faiblir, d'autant plus qu'il entend respecter l'échéance du 31 décembre. En effet, tout comme l'Association cantonale, la SPF se doit d'étudier de manière approfondie les 214 articles que comporte le projet de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire.

Fructueuse journée SPF

Le début de la séance rappela à grands traits le déroulement et les résonances de l'AD du 14.11.1976 qui laisse le souvenir de délibérations fort utiles. L'expérience de cette première « Journée SPF » fut concluante. Le comité mettra tout en

œuvre, soit pour la rééditer selon une formule à définir, soit pour mériter l'obtention d'une journée entière à lui consacrer. Parmi les échos laissés par la récente assemblée, on évoqua celui d'une intervention hardie qui prit la forme d'un plaidoyer percutant exprimé par l'un des membres en fin de séance. Il faut un certain courage, d'une part pour dénoncer les idées toutes faites, certaines attitudes conventionnelles qui ont cours dans le monde enseignant, d'autre part pour énoncer des conceptions audacieuses en matière d'enseignement ou de corporatisme, afin aussi de sortir des sentiers battus.

Cependant, il ne suffit pas de dénoncer, de vitupérer systématiquement, le plus sage n'est-il pas de sortir de sa tour d'ivoire, donc de participer en proposant ses options dans les cercles habilités à en délibérer ?

Au menu de la séance

On a retenu particulièrement :

- a) des propositions de désignation de membres à des commissions romandes ;
- b) envisagé un collaborateur éventuel pour l'établissement du rapport du Congrès 1978 à Fribourg (espoir) ;

c) évoqué l'intérêt suscité par une candidature spontanée à la rédaction de la chronique fribourgeoise de l'*« Educateur »*. Toutefois, le comité reste en position d'attente en vue d'autres offres possibles. Séance prévue pour le 20 décembre avec le correspondant désigné :

d) étudié spécialement le chapitre V du projet de loi, intitulé « Le personnel enseignant ». Il est prématuré de prime abord d'émettre des conclusions hâtives, définitives avant la fin des délibérations sur l'ensemble du projet. Il a été procédé, en cette première approche, à maintes observations parmi lesquelles :

1) le projet, bien que complété par les nombreuses modifications et arrêtés, ressemble beaucoup à l'ancien, dans son esprit et ses énoncés ;

2) délai de démission, formulations ambiguës, parfois contraignantes ;

3) un certain nombre de dispositions sont à réservé au règlement dont on espère qu'il sera mis en circulation, congés spéciaux, nécessité d'entendre le maître en cas de litige avec un supérieur ou une autorité ; quelle amplitude représentent les expressions fréquentes « en règle générale » ou « en principe », risques de restriction à l'exercice des droits politiques, etc.

Pour le futur immédiat

Afin de tenter d'épuiser l'examen suffisant du projet, on admet que 2 nouvelles séances viendront à bout de l'analyse de ce projet touffu qu'on pourrait alléger. L'opinion émise dans certains milieux de l'enseignement et même de la politique souhaite que le corps enseignant collabore activement à la consultation et qu'il manifeste clairement sa volonté, ses désirs justifiables, ses vœux, ses craintes, ses propositions concrètement formulées.

Ce n'est évidemment pas lorsque la loi sera votée que...

C.

SOS

On cherche à acheter des livres

PSYCHOLOGIE PÉDAGOGIQUE

de Georges Cruchon, tome 1. Editions Salvador (épuisé en librairie).

Qui en posséderait un dans sa bibliothèque et le céderait ?

Envoi à : Ecole normale enfantine, Sacré-Cœur, 1470 ESTAVAYER-LE-LAC.

Indexation et surassurance

Amertume chez les retraités

Une désagréable nouvelle se répand depuis quelque temps en Pays de Fribourg au fur et à mesure que parvient aux retraités « leur feuille de pension ». La plupart d'entre eux sont péniblement surpris par les ravages de la surassurance. Les causes de cet état de choses les déçoivent d'autant plus que la loi leur assure le droit à l'indexation de leur pension, qu'on les a rassurés plus d'une fois, lors de la période d'élaboration de la nouvelle loi, sur les pensions d'Etat.

Déjà introduit dans la loi antérieure, le droit à l'indexation est repris dans l'actuelle loi aux articles 24, 27 et 35, tous trois assortis d'un capiteux euphémisme. On y lit en effet tantôt « en principe », tantôt un prudent « en règle générale ». Ces formules semblent mettre tout le monde d'accord : celui qui prétend avoir droit à, l'autre qui n'octroie pas, qui refuse...

Loi moins généreuse

En effet, ainsi que l'a affirmé un magistrat concerné, la loi de 1975 est moins favorable que l'ancienne. Elle n'est plus du tout la loi-pilote de 1965 qu'on n'était pas peu fier d'invoquer. Le pensionné actuel, comme d'ailleurs tout observateur objectif, regrette qu'on ait introduit dans la loi ce que l'on appelle le **traitement coordonné**. Ce qui signifie que dans le calcul de la cotisation, comme pour celui de la pension du retraité, on défaudre du traitement réel le montant de 12 000 francs, dit **montant de coordination**. Or, on fait remarquer à juste titre que les pensionnés actuels ont cotisé durant toute leur carrière sur le traitement à peu près entier, bien que pendant très longtemps, ce salaire fût ridiculement bas. Depuis 1960-1966, le salaire du maître primaire a quintuplé. Une autre cause capitale qui explique le désappointement et l'amertume des pensionnés réside dans la...

Décision prise par le Grand Conseil

... décision prise en 1975 de ne pas faire figurer dans la masse du traitement servant au calcul de la pension, le montant de l'allocation de ménage en vigueur et en faveur des « actifs », soit 2400 fr., alors qu'en 1975, ce même montant avait été pris en considération. Ce qui n'avait entraîné l'an dernier que 40 cas de surassurance sur 610 pensionnés. Il n'en est plus de même cette année, puisque plus du 50 % des retraités sont affectés par une surassurance totale.

Ce qui signifie que cette surassurance leur supprime le droit à l'indexation 1976, soit un peu plus de 1000 francs. Le montant octroyé au titre de l'indexation en 1975 eût dû être intégré mensuellement dans la pension de l'année en cours. Il aurait été identique à celui reçu en novembre 1975. D'où l'amertume d'un très grand nombre de pensionnés de l'Etat, mises à part les pensions élevées et quelques modestes pensions non atteintes par la surassurance. C'est tant mieux pour celles-ci.

Constatations lapidaires

Telles sont, résumées ci-après, les causes de la suppression de l'indexation exposées plus haut. Il semble bien que la compensation au renchérissement est une réalité aussi sensible pour les pensionnés que pour les fonctionnaires en activité.

a) Application aux retraités d'avant la loi de 1975, de la notion du traitement coordonné alors que ces mêmes pensionnés ont cotisé durant 40 ans sur le traitement à peu près entier.

b) Non-intégration en 1976 dans la masse du traitement de l'allocation de ménage (Fr. 2400.—) alors que cette intégration avait été admise en 1975 lors du calcul de la pension.

c) Les fonctionnaires en service reçoivent la dite allocation ; mais à l'égard des pensionnés, par une astuce de la loi, elle n'entre plus dans la masse du traitement qui devrait servir de base au calcul de l'indexation. D'où les très nombreux cas de pensions affectées par la surassurance. La majorité acceptante qui a sanctionné la loi de 1975 était-elle au courant des implications qu'elle comportait ?

d) Aucun retraité cependant ne conteste le principe selon lequel ils ne sauraient toucher, pension et rente-AVS réunies, un appoint supérieur au salaire de leurs homologues en activité.

e) Les pensionnés conviennent également, comme on le leur fait remarquer, qu'ils n'ont pas cotisé sur le montant de l'indexation légale. Une retenue sur l'indexation aurait cependant été possible si...

f) D'un côté, les « actifs » reçoivent une indexation, d'un autre les pensionnés ne peuvent y prétendre. Est-ce là l'équité ?

La Caisse de prévoyance du personnel n'est pas imbriquée dans les comptes de l'Etat, bien que celui-ci lui verse une contribution annuelle de 18 %. Il faut conclure que la résignation est le seul refuge des très nombreux pensionnés qui éprouvent l'amère surprise de constater, en cette fin d'année, l'immobilité de leur pension.

C.

De Sarine – Campagne à la Broye

Modification administrative

Dans l'échiquier où se découpent les arrondissements scolaires frigourgeois, on a dû parfois, selon les circonstances et les relations locales, en modifier les limites. Ou corriger ce qu'elles pouvaient présenter en effet d'inconvénient administratif.

C'est le cas de la commune de Villarepos appartenant au Lac français bordant la limite sud du district d'Avenches. Au niveau du cycle d'orientation, la position

géographique de cette commune périphérique, a entraîné récemment, motivé par une commodité pratique, son rattachement au CO de Domdidier après avoir fait partie de celui de... Fribourg.

En ce qui concerne...

cycle léger, au gré du caprice des saisons, le trajet d'Estavayer à Villarepos dissipait chez l'inspecteur cycliste toute crainte d'embonpoint. Mais à notre époque où la voiture règne en souveraine, la montée à Villarepos est devenue une pittoresque diversion inspectoriale.

Désormais, les « secondaires » de Villarepos, traverseront Donatyre et Avenches pour gagner leur nouveau centre régional de Domdidier.

C.

Rendons à César...

Educateurs spécialisés et enseignants spécialisés !

Sous le titre **Dans l'enseignement spécialisé**, un article paru dans l'**« Educateur »** N° 36 du 19 novembre spécifiait que : « Dans l'attente de l'adoption de la nouvelle loi fribourgeoise sur l'instruction obligatoire, le statut des maîtres de l'enseignement spécialisé est régi par un ensemble de dispositions provisoires ainsi que par les directives émanant de l'Ecole d'éducateurs spécialisés ayant son siège à Givisiez ».

Nuance !

On nous permettra de préciser ici que, comme son nom l'indique, l'Ecole d'éducateurs spécialisés de Givisiez (EESF) est un centre de formation d'éducateurs spécialisés et non d'enseignants spécialisés. Si son rôle de centre de formation n'autorise pas l'EESF à édicter des directives

concernant le statut des éducateurs spécialisés, il l'autorise encore moins à édicter des directives concernant le statut des maîtres de l'enseignement spécialisé qui n'entrent pas dans le champ de ses activités de formation.

Donc, à chacun son domaine propre.

G. Rochat.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

GRIMENTZ - SAINT-JEAN (1570 m)

Val d'Anniviers (Valais)

A louer

chalets pour groupes

complètement équipés, 36 - 46 ou 56 places
Importante remise pour les groupes
sur les remontées mécaniques

Renseignements :

Immobilia - Grimentz

Nicolas Salamin, 3961 Grimentz

Tél. (027) 65 14 93

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

Corbaz sa
montreux

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 21,
1052 Le Mont/Lausanne.

BANQUE VAUDOISE DE CRÉDIT

Toutes opérations
bancaires

SIÈGE :
LAUSANNE

SUCCURSALE :
YVERDON

20 agences
dans le canton

Assemblée des délégués

Savièse, 27 novembre 1976. M^{me} Hélène Salamin, présidente de l'AD, ouvre la séance en saluant les différentes personnalités : MM. Pannatier (DIP), Maspéro (SPR), Pitteloud (FMEF), M^{me} Briquet et M. Heumann (présidents d'honneur de la SPVal), les présidents de la SPV et de la SPG, et M. Héritier (membre du Conseil communal de Savièse).

Je ne m'étendrai pas sur les comptes de la SPVal et sur les affaires administratives.

Allocution de M. Maspéro

Le président de la SPR nous demande d'éviter l'esprit cantonaliste et les cloisonnements factices. Il nous informe que la SPR va au-devant d'une période difficile : la surcharge des recyclages, le chômage naissant et le rapport de l'orientation nouvelle peuvent provoquer un éclatement de la SPR.

En ce qui concerne la coordination romande, il nous rappelle que les programmes sont expérimentaux : par son avis, le maître peut agir directement sur ces nouveaux programmes. Avant de clore, M. Maspéro rappelle que le développement de nos associations est une affaire d'hommes, et il remercie notre président Carron qui essaie d'éveiller les Valaisans à la SPR.

Rapport de M. Carron

Les délégués de la SPVal s'étaient déjà réunis le mois d'octobre pour discuter des différents rapports d'activité (CC, CP, CIM). M. Carron, pour raccourcir les débats, ne reprend que les thèmes essentiels soulevés lors de la dernière assemblée :

a) la grille horaire 1976-1977 est expérimentale ; chaque maître devra remplir un questionnaire, et une commission sera nommée pour en étudier les différents éléments.

b) Au sujet des recyclages : certains maîtres désirent que l'Etat subsidie les déplacements, et que le 50 % pris sur le temps d'école soit mieux respecté. D'autre part, les professeurs de perfectionnement ne sont pas toujours bien choisis, ils

ont toujours la fâcheuse tendance à ne considérer que leur branche.

c) Les nouvelles disciplines deviennent inapplicables dans les classes à plusieurs degrés et dans celles à effectif trop chargé.

d) Les maîtresses de 1^{re} année rappellent que leurs élèves sont plus jeunes qu'antécédemment ; elles éprouvent de grandes difficultés à coter les travaux d'élèves, et elles estiment que le DIP devrait étudier un horaire différencié.

Terminant son allocution, notre président insiste sur le fait que le Comité cantonal, pour avoir du poids, doit refléter l'avis de la majorité des enseignants.

Discours de M. Erasme Pitteloud

Le secrétaire fédéral de la FMEF nous rappelle que « La période des grandes conquêtes sociales est révolue ».

Il faut reconnaître que la condition matérielle des enseignants a fortement évolué ces dernières années.

Pour ce qui est de l'année en cours, M. Pitteloud explique comment le renchérissement, si discuté, a pu être maintenu (pour 1976 : 0,52 %), et il annonce que le salaire sera dorénavant réaligné en janvier et en juillet de chaque année. D'autre part, le congé accordé en cas d'accouchement a été porté à neuf semaines.

Réponses de M. Pannatier

Avant de répondre aux diverses questions soulevées, M. Pannatier s'exprime au nom de son département. Le DIP est conscient de l'effort demandé au personnel enseignant, et il comprend que les multiples changements peuvent inquiéter les maîtres. Les enseignants ne doivent cependant pas oublier que ce sont eux-mêmes qui ont demandé la coordination romande. Au nom du chef du département, M. Pannatier félicite le personnel enseignant pour « la qualité et le sérieux du travail, le savoir-faire, et les vertus éducatives qui animent ses membres ».

Réponses :

a) La pléthora est possible pour les années 1978 et 1979 ; mais pour 1980, les mesures sont déjà prises, et le corps enseignant ne devrait pas souffrir du chômage à partir de cette date.

b) Les subventions pour les cours fédéraux sont accordées exceptionnellement lorsque ces cours sont en relation directe avec l'enseignement et lorsqu'il n'en existe pas de similaires sur le plan cantonal.

c) Rembourser la totalité des déplacements s'avère impossible : les frais augmenteraient dans des proportions considérables.

d) Il ne faut pas porter d'avis négatifs sur l'enseignement des mathématiques modernes en 5^e primaire ; cette matière n'est pas encore introduite officiellement dans ces classes.

e) Des difficultés surgissent dans l'élaboration des nouveaux programmes de 5^e et de 6^e, car les représentants de ces degrés primaires sont en état d'infériorité face aux spécialistes.

f) La grille horaire ne peut fournir des indications valables que si les enseignants l'appliquent.

g) Les enfants scolairement faibles devraient être dépistés dès la première année de scolarité ; pour éviter les classes de développement, il serait souhaitable que ces élèves soient intégrés dans des classes normales à effectif réduit.

En conclusion

L'assemblée s'est déroulée positivement ; il est peut-être regrettable qu'un long débat sur les mathématiques modernes en 5^e année ait, par son étendue, empêché le développement d'autres sujets de prime importance.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

Divers

Service de placements SPR

Autriche. Jeune fille au pair demandée pour le 1.3.1977 à Vienne. Excellent milieu.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Le voilà !... «Alexander» le nouveau grand atlas universel !

Examinez et comparez-le d'un œil critique
Votre opinion nous intéresse

Prix de vente Fr. 27.70

Les professeurs de géographie qui désirent introduire notre nouvel atlas recevront un spécimen à titre gracieux

Prix de faveur pour professeurs **Fr. 20.80**

**Klett & Balmer Verlag
Zug**
Landsgemeindeplatz 4, 6300 Zug

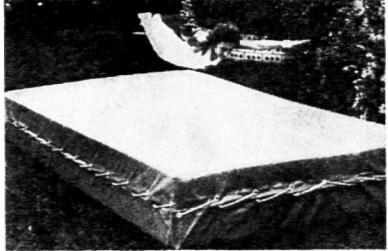
Notre nouveau

**Matelas universel
pour le saut
en douceur**

s'appelle

SOLIDA

parce qu'il est solide



Utilisation :

Matelas robuste universel pour l'utilisation en salles ou en plein air. Idéal pour la gymnastique à la barre fixe, exercices de saut périlleux, le saut en hauteur, « Minitramp », etc. Protection contre les spikes sur demande.

Exécution :

Noyau en mousse avec nos sensationnels canaux de perforation (breveté).

Avantages :

Elasticité progressive, plus rapide, plus ménageant, plus statique, pas de collages ! Housse en simili cuir nylon, en deux parties (pour permettre le remplacement d'une partie seulement en cas de nécessité). Fermeture à lanières nylon et avec des œillets tout autour. Grandeur : 300 X 200 X 45 cm.

Prix :

net, Icha inclus **Fr. 1320.—**

Supplément pour la protection antidérapante, montée, Fr. 80.—



K. HOFER
3008 BERNE
Murtenstr. 32-34
Tél. (031) 25 33 53



Rochers-de-Naye

**Sortie à ski
pour classes primaires et secondaires**

Fr. 7.— par élève

comportant :

- train aller et retour dès Montreux ou Territet
- libre circulation sur les deux ski-lifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ☎ 61 55 31 ou 61 55 22

offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1
J. A.